
Document WSIS/PCIP/DT/3-F
12 juin 2003
Original: anglais

DOCUMENT DE REFERENCE

Part I Projet de Déclaration de Principes

SECTION I Contributions des gouvernements reçues au 31 mai 2003

SECTION II Contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003

Part II Projet de Plan d'Action

SECTION I Contributions des gouvernements reçues au 31 mai 2003

SECTION II Contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003

SMSI
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
PARTIE I: PROJET DE DÉCLARATION DE PRINCIPES

SECTION I: Contributions reçues des gouvernements au 31 mai 2003.

Conventions typographiques:

Texte nouveau: Souligné

Texte supprimé: ~~Rayé~~

Observations: *Italiques*

Numérotation des paragraphes: Pour conserver la numérotation originelle de la Déclaration de principes et du Plan d'action, il est suggéré de numéroter les nouveaux paragraphes en ajoutant des lettres capitales à la suite du numéro du § considéré, comme suit: 1, 1A, 1B, 1C, etc.

Note sur la contribution du Mexique: Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de conserver l'ensemble du texte supprimé par la Délégation mexicaine (texte rayé), de sorte que le texte définitif proposé par cette délégation ne comporte pas certains des termes supprimés.

Observations générales

(Pour de plus amples détails, se reporter aux contributions proprement dites:

http://www.itu.int/wsis/documents/listing-all.asp?lang=en&c_event=pci1&c_type=all)

Burkina Faso: *La déclaration doit être accessible à tous les peuples et au plus grand nombre. Aussi les idées fortes doivent être bien regroupées, mises en évidence et présentées dans un ordre logique aussi bien dans le préambule que dans les conceptions communes et les principes fondamentaux.*

Concernant le préambule. Quatre idées fortes peuvent être mises en évidence dans l'ordre suivant: du rôle fondamental de l'information et de la connaissance; ce que doit être la société de l'information; ce qu'il faut faire pour parvenir à la société de l'information; ce qu'il faut éviter: le risque d'exclusion.

Concernant les conceptions communes. Six idées fortes peuvent être mises en évidence dans l'ordre suivant: la société de l'information et la généralisation des possibilités d'accès à l'information et à la connaissance; la société de l'information et le renforcement des capacités; la société de l'information et les libertés fondamentales; la société de l'information et le dialogue des cultures; la société de l'information et les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire; la société de l'information et la sécurité; la société de l'information et le partenariat public, privé et la société civile.

Concernant les principes fondamentaux. Cette partie met déjà en évidence les idées fortes. Toutefois il nous paraît utile d'inclure au début de cette partie une nouvelle idée relative aux conditions préalables où seraient abordées la question de l'alphabétisation et celle des sources d'énergie.

Union européenne: *La contribution de l'Union européenne aux documents du 21 mars doit être considérée comme procédant d'un esprit constructif et ouvert, l'objectif étant de parvenir à une Déclaration et à un Plan d'action issus d'un consensus. Le mécanisme intersessions nous permet de tenir compte des vues de toutes les parties prenantes et de disposer d'un grand nombre de contributions.*

La position de l'Union européenne ne déborde pas du cadre strict convenu par la réunion PrepCom-2. Les efforts que nous avons déployés pour mieux cibler le texte du projet de Déclaration de principes tiennent compte de toute l'étendue du champ d'application potentielle de cette Déclaration à long terme. Nous avons également cherché à nous rapprocher au mieux du style de la Déclaration du Millénaire, tout en respectant strictement la structure, la présentation et la substance du projet originel du 21 mars.

Par leur teneur, un certain nombre d'éléments du projet de Déclaration de principes devraient plutôt figurer dans le Plan d'action que dans le projet de Déclaration. En conséquence, l'Union européenne propose de considérer ces éléments dans le cadre du Plan d'action. Notre contribution reflète notre position de base: nous voulons un document suffisamment court et politiquement significatif, qui "interpelle" les populations du monde et puisse être lu et compris par tous les habitants de la planète.

Israël: *Il est certes tout à fait inhabituel de faire figurer des définitions dans une Déclaration de principes, mais, de l'avis d'Israël, il serait judicieux de définir de façon adéquate certaines des expressions utilisées dans la Déclaration, notamment en ce qui concerne les différences entre les données, l'information et la connaissance (termes largement utilisés aussi bien dans le projet de Déclaration que dans le projet de Plan d'action).*

Nouvelle-Zélande: *Il s'agit maintenant d'appliquer la procédure intersessions pour préciser les projets de texte et aboutir à des documents de travail plus brefs, plus précis, plus ciblés. Il conviendrait à cet égard de regrouper les questions en ordre logique et de supprimer les éléments faisant double emploi, ainsi que les références à des questions "hors sujet". Il y a lieu en l'occurrence de suivre les conventions habituelles des Nations Unies sur la rédaction des textes. Le document ainsi obtenu devrait servir de base à des négociations formelles, à l'occasion de la réunion PrepCom-3, à l'issue de laquelle nous devrions disposer d'un texte bien arrêté, de qualité appropriée, prêt à être présenté aux autorités nationales préalablement au Sommet de décembre.*

- Sous sa forme actuelle, le projet de Déclaration de principes reprend une bonne partie de la teneur du projet de Plan d'action. Il nous faut plutôt définir un ensemble d'interventions ciblées en fonction des principes et dont les résultats puissent être vérifiés par référence aux principes. Pour y parvenir, on pourrait fusionner les deux projets actuels en un document plus concis. La Nouvelle-Zélande croit savoir qu'une telle proposition s'est déjà dégagée des discussions du Bureau du Comité de préparation, et ce pays serait favorable à une telle démarche.*
- Le processus intersessions devrait avoir pour objet d'établir un seul document à l'issue du Sommet. Ce document devrait comporter une brève (maximum deux pages) déclaration liminaire exposant les principes généralement convenus, et constituant le cadre de la section suivante, définissant les divers aspects de l'action envisagée. La section des principes constituerait une déclaration politique à haut niveau accessible au public et pouvant servir à consolider l'engagement politique des divers organismes chargés, à l'échelle nationale, d'obtenir les résultats attendus. Les déclarations formulées à l'issue du Sommet mondial sur le développement durable et du Sommet de Monterrey sont en la matière de bons exemples.*
- Une section du document consacrée au Plan d'action devrait définir un nombre limité de mesures concrètes, réalisables et mesurables définies en fonction de résultats correspondant manifestement aux principes. Il y aura lieu d'éviter les truismes et les déclarations "philosophiques". On s'efforcera de classer les mesures proposées par rang de priorité, en fonction des problèmes eux-mêmes. Ainsi, les progrès réalisés pourront être mesurés et commentés à Tunis. La capacité de mise en oeuvre du Plan d'action pouvant différer d'un pays à l'autre, la formulation retenue ne devrait pas être contraignante.*

- *Le processus du SMSI doit renforcer - sans faire double emploi - les activités associées actuellement déployées par d'autres organismes des Nations Unies et de la communauté internationale tels que l'UNESCO (particulièrement dans le cadre du Programme de la formation pour tous), le Groupe spécial sur les TIC qui relève du Secrétaire général des Nations Unies, l'OMPI, l'OMC (Accord sur les télécommunications de base, etc.), l'APEC (notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les télécommunications et l'information, le TEL, et du Groupe d'orientation sur le commerce électronique, l'ECSG) et l'OCDE. Le document pourrait faire référence aux travaux effectués par des organismes spécialisés et faire apparaître ainsi la mesure dans laquelle les questions à l'étude sont considérées à l'échelle multilatérale.*
- *La Nouvelle-Zélande prend note des travaux effectués par l'APEC dans certains domaines couverts par l'ordre du jour du SMSI, et notamment des activités dont l'objet est de faciliter le commerce électronique, de promouvoir la cybersécurité et de mettre au point des stratégies pour réduire la fracture numérique. Le Groupe TEL a entrepris un certain nombre de programmes spécifiques concernant le développement des ressources humaines, les transferts de technologie et la coopération régionale, la normalisation des télécommunications et l'application des télécommunications pour la libéralisation du commerce et des investissements. Les activités du Groupe TEL se caractérisent notamment par les alliances nouées entre le secteur public et le secteur privé. Le document soumis par l'APEC dans le cadre de la procédure intersessions résume ces activités et pourrait être pris pour base dans le remaniement du texte.*
- *La Nouvelle-Zélande souhaiterait que la Déclaration de principes mette l'accent sur l'importance de la liberté d'expression, de la diversité culturelle, de l'égalité d'accès à l'éducation et de l'accès universel à l'information du domaine public.*

République de Corée: *La Déclaration a essentiellement pour objet de cristalliser, de façon concise et persuasive, d'une part la vision de la communauté internationale et, d'autre part, un engagement résolu en faveur de la société de l'information.*

Sous sa forme actuelle, le projet n'exprime pas le message avec suffisamment de force. Il s'agit simplement d'une suite de brèves définitions des éléments du Plan d'action, et le contenu, relativement long, est plutôt explicatif. Cette absence générale d'un message "percutant" pourrait diluer en fait la signification du projet de Déclaration.

La rédaction de la Déclaration ne doit pas consister à établir une simple liste des points couverts dans le Plan d'action. Il faut mettre l'accent sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'engagement de la société internationale, résolue à parvenir aux objectifs qui sous-tendent à la fois la vision et la philosophie de la société de l'information.

Samoa: Définir la "Société de l'information" - *Il est nécessaire de donner une définition précise de la société de l'information. On relève un grand nombre de définitions de la société de l'information dans les documents du SMSI. Les différents débats de la réunion PrepCom-2 ont également abouti à des définitions différentes de la société de l'information. Il faut parvenir à un consensus, il faut s'entendre sur une définition de la "société de l'information", il faut élaborer une définition compréhensible dans le monde entier. Actuellement, l'expression ou le concept étant assez flou, sa signification risque de varier d'un utilisateur à l'autre.*

Sous sa forme actuelle, la Déclaration de principes est trop longue, et certaines sections sont trop détaillées et trop alambiquées. Le Samoa prie instamment la plénière de s'efforcer d'élaborer un document plus clair, plus précis et plus concis. Nous ne devons pas oublier que ces documents seront examinés et signés par les Chefs d'Etat.

Sri Lanka: *La recherche scientifique est l'un des principaux facteurs de développement de la société de l'information. Les éléments technologiques fondamentaux de la société de l'information - l'électricité, les ondes radioélectriques, le World Wide Web et les navigateurs utilisés sur la Toile ont tous été "découverts" par des chercheurs. L'égalité d'accès à la connaissance scientifique est essentielle si l'on veut parvenir aux objectifs de la Déclaration du Millénaire, et les technologies de l'information et de la communication (TIC) nous offrent aujourd'hui en la matière des débouchés extraordinaires. La recherche scientifique est le moteur de la technologie, et ce sont les nouvelles technologies qui nous permettent de produire les données et les informations qui sont si précieuses pour la société dans son ensemble. Le rôle fondamental de la science et des chercheurs dans la mise en place de la société de l'information doit être clairement reconnu dans la Déclaration de principes et reflété dans le Plan d'action attendu du SMSI.*

Suisse: *La Déclaration de principes doit être brève, concise et claire afin d'attirer l'attention des politiques au plus haut niveau. La Suisse appuie donc tous les efforts déployés pour remanier ce document sous une forme plus synthétique et pour supprimer les redondances.*

Etats-Unis d'Amérique: *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont fondamentales pour un développement économique et social durable. L'accès à l'information suppose un environnement favorable à la création des connaissances et des idées. La concrétisation des débouchés numériques offerts par la société de l'information peut contribuer à améliorer la vie de tous les habitants de la planète en promouvant la démocratie, la transparence, la responsabilisation et la bonne gouvernance. Les Etats-Unis exhortent les participants à saisir cette occasion unique de réaffirmer et de mettre en oeuvre l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que "tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit ... de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit". Tous ces éléments devraient être clairement pris en compte dans la vision commune définie par le SMSI.*

S'il importe d'échanger toutes opinions utiles sur la variété des applications offertes dans la société de l'information, il est essentiel de veiller tout d'abord à ce que les éléments fondamentaux soient présents. En premier lieu, il conviendrait que le SMSI encourage les gouvernements à mettre en place, à l'échelle nationale, des conditions juridiques, réglementaires et politiques appropriées susceptibles d'encourager la privatisation, la concurrence, la libéralisation et la protection de la propriété intellectuelle ainsi que l'application des dispositions prises en la matière. L'accès aux services de télécommunication de base et aux contenus représente la prochaine étape. Une société de l'information véritablement mondiale reposera nécessairement sur l'élaboration de contenus locaux et la liberté, pour l'individu, d'accéder à la culture de son choix dans la langue de son choix. Enfin, il faudra susciter la confiance et sécuriser l'utilisation de ces réseaux pour parvenir à une société de l'information mondiale.

Pour exploiter le potentiel offert par la société de l'information, la participation active de toutes les parties prenantes est fondamentale - gouvernements, secteur privé et société civile. En particulier, le rôle du secteur privé, moteur de l'innovation et agent essentiel dans les investissements privés requis pour le développement des réseaux de communication et d'information du monde, est absolument critique. A ce titre, les Etats-Unis sont d'avis qu'il conviendrait que les documents mettent l'accent sur le rôle du secteur privé et sur tout l'intérêt de la concurrence.

Les Etats-Unis considèrent que les textes en projet représentent une tentative sérieuse de regroupement de tous les éléments reçus dans le cadre de la préparation du Sommet. Du fait que sous leur forme actuelle ces documents reflètent un grand nombre d'idées soumises mais non encore débattues, les Etats-Unis estiment qu'il importe que les participants examinent soigneusement toutes les opinions exprimées et s'efforcent de faire en sorte que les documents finals ne reprennent que les éléments ayant fait l'objet d'un consensus véritablement général.

Les documents actuels doivent être élagués: il s'agit seulement d'énumérer les concepts et mesures fondamentaux, à la base du développement durable de la société de l'information. Plus précisément, les principes énoncés doivent être concis et clairs, le degré de détail correspondant strictement à la finalité: l'approbation politique à haut niveau. Par ailleurs, la Déclaration de principes et le Plan d'action qui seront définitivement adoptés à Genève en décembre 2003 devraient être complémentaires. Les activités spécifiées dans le Plan d'action devraient correspondre directement aux éléments de la Déclaration de principes. A cet égard, il n'est pas nécessaire de justifier chaque mesure en détail.

Compte tenu des contributions reçues des diverses parties prenantes, les Etats-Unis sont d'avis que le SMSI offre à la communauté mondiale une occasion unique de réaffirmer les activités et les efforts déployés par d'autres instances dans le sens des objectifs du SMSI. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos nombreux collègues tout au long de la procédure SMSI et nous sommes certains que toutes les préoccupations des intéressés seront traitées comme il convient dans le cadre d'un consensus mondial.

	Projet de Déclaration de principes WSIS/PCIP/DT/1 (Texte tel qu'il est mis sur le web le 21 mars 2003)	Contributions reçues des gouvernements au 31/05	Ref.
	A. <i>Construire la société de l'information: un nouveau défi mondial pour le 3ème Millénaire</i>		
1	<p>1 Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme. En vertu de ces principes, les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous de la construction d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité.</p>	<p>Canada: "... fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>et</u> dans laquelle les nouvelles technologies ..."</p> <p>République tchèque: <i>Il convient de souligner que, dans la mise en place de la société de l'information, ce qui compte, ce n'est pas l'aspect des ressources, mais l'effet finalement obtenu</i></p> <p>Union européenne: "... Déclaration des droits de l'homme. Dans cette société, les nouvelles technologies..."</p> <p>Iran: "Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, <u>dans un processus de transition vers les sociétés de la connaissance</u>, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, <u>la Constitution de l'UNESCO</u> et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>ainsi que par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u>. En vertu de ces principes, les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous de la construction d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité <u>et pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations.</u>"</p>	

		<p>Mexique: "Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 <u>pour</u> la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui se caractérise par un <u>accès et un recours universels à l'information de qualité pour créer, accumuler et diffuser la connaissance</u> et dans laquelle les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous, <u>pour étoffer les services que fournissent le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile</u>, qui permette de construire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité."</p>	
1A		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>Nous reconnaissons que le droit de communiquer et le droit d'accéder à l'information et à la connaissance sont des droits fondamentaux de l'homme. Tout individu, en tout point du globe, doit avoir la possibilité de participer à la société de l'information et personne ne saurait être privé des avantages qu'elle offre. Dans un monde fondé sur la connaissance et l'information, le droit de communiquer et le droit d'accéder à l'information et à la connaissance sont des conditions sine qua non pour que l'homme obtienne les autres droits qui lui sont internationalement reconnus, notamment le droit à la liberté d'expression. L'accès universel aux infrastructures de l'information et la communication et à l'internet est essentiel dans la société de l'information.</u></p> <p>Iran (République islamique d') au nom des pays d'Asie : Add:</p> <p>2) "Nous reconnaissons que, mises à part les responsabilités qui sont individuellement les nôtres dans nos sociétés respectives, nous sommes collectivement responsables de la défense des principes de dignité, d'égalité et d'équité à l'échelle du monde entier. En notre qualité de leaders, nous avons donc une responsabilité envers tous les peuples du monde, notamment à l'égard des plus vulnérables et tout particulièrement des enfants du monde, à qui le futur appartient.</p>	

1B		<p>3) Nous réaffirmons notre attachement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, qui sont à la fois intemporels et universels, et dont la signification et la capacité d'inspirer sont plus grandes que jamais, alors que les nations et les peuples sont de plus en plus interconnectés et interdépendants.</p> <p>4) Nous sommes résolus à établir dans le monde entier une paix juste et durable, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte. Nous nous réengageons à appuyer tous les efforts déployés pour préserver l'égalité souveraine de tous les Etats, le respect de leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, et pour régler les différends par des moyens pacifiques et conformément aux principes de justice et de droit international, le droit à l'autodétermination des peuples qui demeurent sous domination coloniale et sans occupation étrangère, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du principe d'égalité des droits pour tous les individus sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et de la coopération internationale dans le règlement des problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire."</p>	
1C		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant:</i></p> <p><u>Nous réaffirmons l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme - civils, politique, économiques, sociaux et culturels - et leurs liens avec les principes d'une société démocratique, la règle de droit et le développement durable. Dans le contexte des espoirs suscités par la transition vers la société de l'information et des dangers inhérents à cette évolution, nous sommes résolus à maintenir et à renforcer toutes ces valeurs.</u></p> <p><u>Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités sans précédent de réalisation de tous les droits de l'homme.</u></p>	

<p>2</p>	<p>2 Nous sommes conscients du fait que les connaissances, l'information et la communication sont décisives pour le progrès, les activités et la prospérité de l'humanité et que l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué des bouleversements radicaux dans notre vie quotidienne et nous ouvrent d'immenses perspectives, sans toutefois bénéficier encore à la grande majorité des peuples du monde.</p>	<p>Union européenne: Ajouter à la fin du paragraphe: "<u>Nous reconnaissons également que l'écriture et l'imprimerie ont déjà eu un impact similaire sur la croissance de la connaissance dans l'histoire de l'humanité.</u>"</p> <p>Mexique: "Nous sommes conscients du fait que les connaissances, l'information et la communication sont décisives pour le progrès, les activités et la prospérité de l'humanité et que l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d' l'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué des bouleversements radicaux dans notre vie quotidienne et nous ouvrent d'immenses perspectives, sans toutefois bénéficier encore à la grande majorité des peuples du monde."</p>	
<p>3</p>	<p>3 Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable.</p>	<p>Canada: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie, <u>la bonne gouvernance, la règle de droit</u> et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus ..."</p> <p>Union européenne: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable <u>lequel fait partie intégrante des droits de l'homme. Nous avons parfaitement conscience du fait que, en ce qui concerne les droits de l'homme, certains besoins fondamentaux et certains principes internationalement reconnus tels que le droit à l'éducation et aux soins de santé de base pour tous doivent encore retenir notre attention dans le contexte de la société de l'information. Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et de parvenir à un développement durable, et nous reconnaissons les problèmes de développement qui découlent de la fracture numérique.</u></p> <p>Mexique: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable."</p>	

3A		<p>Union européenne: <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant: "Nous sommes résolus à faire en sorte que l'économie mondiale soit plus ouverte et plus équitable et que la société de l'information soit pour tous les habitants de la planète une réalité véritablement partagée, dans l'intérêt de tous et plus particulièrement des populations des régions les moins favorisées du globe. A cette fin, nous oeuvrerons sans relâche en faveur du dialogue entre civilisations et nous contribuerons à renforcer la gouvernance mondiale et à étendre la portée du droit international."</i></p>	
4	<p>4 Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie, et que ce problème nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver.</p>	<p>Canada: "Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles <u>de développer et de promouvoir le dialogue entre les nations et à l'intérieur des nations et</u> d'améliorer la productivité ...</p> <p>Union européenne: "Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité le niveau et la qualité de la vie, et <u>la productivité, et</u> que ces problèmes nous concernent tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver.</p> <p>Mexique: "[Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication <u>ne fait que commencer</u>, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie; <u>il s'agit d'un problème qui</u> nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver]."</p>	

4A		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 a) Les TIC peuvent être un puissant instrument de changement dans l'économie internationale fondée sur la connaissance qui se crée peu à peu. Les TIC facilitent la mise en place de nouvelles formes d'organisation et de production et des infrastructures technologiques requises pour la mondialisation. L'accès aux TIC et la gestion de la révolution numérique auront pour effet de redéfinir la façon dont les pays se positionnent dans le système économique et politique mondial ainsi que les relations entre les individus et les cultures, la notion de citoyenneté et l'exercice du pouvoir par les Etats et les entreprises. La connaissance sera de plus en plus fondamentale dans les relations de compétitivité et dans l'économie mondiale. L'accès à la connaissance doit être ouvert, dans l'intérêt de tous, et plus particulièrement en ce qui concerne les pays en développement, pour réduire la fracture numérique.</u></p>	
4B		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 b) Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de résoudre le problème que pose le fossé numérique toujours plus large que l'on peut observer entre les pays développés et les pays en développement, problème qui procède d'une fracture socio-économique historique. Laissées aux seules forces du marché, les TIC, dans leur évolution, pourraient avoir pour effet d'accentuer les inégalités sociales entre les pays et d'élargir le fossé entre les nations développées et les nations en développement.</u></p>	

<p>4C</p>		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 c) Nous nous déclarons préoccupés par la situation des pays en développement. au cours de ces dix dernières années, un grand nombre de pays en développement ont réalisé des progrès considérables en réussissant à corriger les déséquilibres budgétaires, à juguler l'inflation, à accélérer la croissance des exportations, à mettre en oeuvre divers programmes d'intégration à l'échelle régionale, à mobiliser des investissements étrangers directs et à relancer la croissance économique. Mais ces efforts n'ont pas été suffisants pour surmonter le problème de la pauvreté et de l'exclusion. La plupart des pays en développement continuent de se heurter à d'importantes difficultés liées à l'insuffisance de l'épargne et des investissements, à l'atonie du marché du travail, enfin à la vulnérabilité de leur économie, très sensible aux facteurs extérieurs et à la fragilité de leurs systèmes financiers. Pour ces pays, le problème d'une participation de plus en plus restreinte au commerce international continue d'être bien réel dans l'ensemble, mais tout particulièrement dans les sous-secteurs les plus dynamiques sur le plan technologique, alors que l'économie mondiale, qui reposait jusqu'ici sur les facteurs de production traditionnels, fait désormais une place très importante aux TIC. Pareille situation appelle une analyse détaillée, une nouvelle manière de penser, de nouvelles formes d'action à l'échelle internationale, l'objectif étant de corriger ces asymétries structurelles qui empêchent les pays en développement de profiter des avantages de la mondialisation dans un cadre commercial multilatéral strictement réglementé.</u></p>	
<p>5</p>	<p>5 Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, notre objectif étant de faire en sorte que, grâce aux nouvelles technologies, les objectifs de développement que nous sommes fixés lors du Sommet du Millénaire soient plus vite atteints.</p>	<p>Union européenne : "Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et <u>nous déclarons</u> qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, notre objectif étant de faire en sorte que, grâce aux nouvelles à ces technologies <u>qui évoluent rapidement</u>, les objectifs de développement que nous nous sommes fixés lors du Sommet <u>dans la Déclaration</u> du Millénaire soient plus vite atteints.</p>	

		<p>Mexique: "Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances <u>grâce à l'utilisation intensive des TIC et les mécanismes de participation numérique</u> est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, <u>pour</u> faire en sorte que, grâce aux <u>à ces</u> nouvelles technologies, les objectifs de développement <u>du millénaire</u> que nous nous sommes fixés lors du Sommet du Millénaire soient plus vite atteints."</p>	
6	<p>6 Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants.</p>	<p>Canada: "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer <u>devrons définir</u> de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants."</p> <p>Iran (République islamique d'): "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants. <u>Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée aux problèmes qui se posent au niveau des incidences et des aspects négatifs de la mondialisation.</u>"</p> <p>Mexique: "[Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer <u>devons</u> relever des défis qui exigent le recours à de nouvelles formes de solidarité et de coopération et assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants.]"</p> <p>Roumanie-IPU: "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, <u>des parlements</u>, du secteur privé ..."</p> <p>Tunisie: <i>Il est nécessaire de mettre plus nettement l'accent sur les aspects "solidarité" et "coopération" pour traiter les problèmes complexes et toujours nouveaux que pose la société de l'information mondiale (A.6) en précisant dans le texte les avantages importants qui peuvent découler, pour l'humanité tout entière, du partage des connaissances et du nombre croissant de personnes qui participent à l'enrichissement de la connaissance. Il faut de nouvelles formes de solidarité pour libérer le potentiel humain dans le monde entier et remédier à l'incapacité de se familiariser avec l'utilisation des réseaux et équipements TIC.</i></p>	

	<p>B <i>Nous affirmons notre conception commune de la société de l'information</i></p>	<p>Union européenne: "Nous affirmons Notre conception commune ...</p> <p>Colombie (Institut national pour les non-voyants): Garantie d'accès aux TIC par des moyens tactils et auditifs pour les personnes visuellement handicapées, puisque ces techniques sont à la base conçues exclusivement pour des personnes sans handicap visuel.</p> <p>Tunisie: <i>Le passage où est définie la conception commune de la société de l'information devrait:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>préciser que le droit à la différence enrichit l'humanité car il en découle une multiplication des points de référence et une amélioration des échanges culturels et du dialogue entre les civilisations, et donc une consolidation des bases de la sécurité du monde et de la culture de la tolérance, de la coopération et de la solidarité;</i> – <i>reconnaître le rôle des femmes et de la jeunesse dans la société civile lorsqu'il s'agit d'améliorer la sensibilisation aux valeurs susceptibles de promouvoir l'innovation et la créativité dans l'intérêt commun des populations du monde (section B).</i> 	
7	<p>7 La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières.</p>	<p>Chine: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>sous réserve des restrictions définies au point 3 de l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, concernant le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou enfin de la santé publique ou de la moralité.</u>"</p> <p>Union européenne: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens le droit de créer, <u>de rechercher, de recevoir, d'échanger et d'utiliser des informations, des idées</u> et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>dans le respect de la vie privée.</u>"</p>	

		<p>Iran (République islamique d'): "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>sans préjudice des restrictions spécifiées dans l'Article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Articles 19 (point 3) et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.</u>"</p> <p>Mexique: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, <u>accumuler, diffuser,</u> échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>grâce à l'utilisation intensive des TIC et conformément au système juridique de chaque pays au service de l'humanité en vue de son développement économique, social, culturel et politique.</u>"</p> <p><i>(Le § 8 a été intégré dans le § 7.)</i></p>	
7A		<p>Brésil: Add [7A]: <u>LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION VA AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE. IL FAUT Y VOIR UN CONCEPT, DÉFINI EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT, REPOSANT POUR L'ESSENTIEL SUR L'UTILISATION DES TIC COMME OUTILS DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, DANS LE CADRE DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE PROGRAMMES DE PARTENARIAT NOVATEURS FAISANT INTERVENIR À LA FOIS LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u></p>	
7B		<p>Iran: Add [7 B]: <u>"La société de l'information doit reposer sur des valeurs éthiques et sur des valeurs morales et reposer sur le principe universellement respecté et préservé de la dignité de l'homme. La société de l'information est un environnement dans lequel la souveraineté et les intérêts de toutes les nations sont respectés et protégés, sans discrimination."</u></p>	

<p>8</p>	<p>8 La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de l'humanité. Elle doit être un environnement dans lequel les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées par toutes les couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p>	<p>Union européenne: "La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de <u>l'humanité tous les habitants de la planète</u>. Elle doit être une <u>environnement société</u> dans <u>lequel-laquelle</u> les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées par toutes les <u>couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique qui peuvent ainsi réaliser toute leur potentialité</u>. Elle doit faciliter un <u>développement économique et social durable, améliorer la qualité de la vie, remédier au problème de la pauvreté et de la faim et assurer la protection de l'environnement</u>."</p> <p>Iran (République islamique d): La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de l'humanité. Elle doit être un environnement dans lequel les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées, <u>sans discrimination</u>, par toutes les couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>Mexique: (<i>Le § 8 a été intégré dans le § 7.</i>)</p>	
<p>9</p>	<p>9 La société de l'information apparaît comme une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent aider les êtres humains à se réaliser pleinement, doivent promouvoir le développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et la faim.</p>	<p>Canada: "La société de l'information <u>apparaît comme propose</u> une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent <u>aideront</u> les <u>être humains personnes et les communautés</u> à se réaliser pleinement, doivent promouvoir faciliteront le développement socio-économique durable, améliorer <u>ont</u> la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre atténueront <u>les problèmes posés par</u> la pauvreté et la faim <u>et l'exclusion sociale</u>."</p> <p>Union européenne: <i>Il conviendrait de supprimer le § 9 dans sa totalité.</i></p> <p>Israël: "... dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC <u>libres d'accès et gratuitement utilisables par les personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à l'information</u>, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent ..."</p>	

		<p>Japon: "... l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication <u>avec des équipements et services d'information et de communication accessibles</u> doivent aider ..."</p> <p>Mexique: "La société de l'information apparaît comme une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent <u>aider-permettre et faciliter les échanges et meilleures pratiques grâce à la participation numérique de tous</u> les êtres humains <u>à se réaliser pleinement</u>, doivent promouvoir le développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et la faim."</p>	
10	10 Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes:	<p>Australie: "En ce qui concerne le § 10 intitulé "Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes: "<i>l'Australie note que la déclaration précise l'importance de la protection de la vie privée, mais sans autres explications. Compte tenu de l'importance de cette question, précisément, il faudrait peut-être que la déclaration soit plus détaillée sur ce point.</i></p> <p>Union européenne: Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable ont les suivantes <u>devrait</u>:</p> <p>Mexique : "<u>Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes.</u>"</p> <p>Observateurs du Mexique : <i>Le Mexique considère que ce paragraphe doit remplacer le § 10 de la partie I. Pour ce qui est des conditions à remplir, celles qui sont indiquées ci-après figurent déjà dans le § 10 de la partie I et doivent donc être éliminés:</i></p> <p><u>La société mondiale de l'information doit être bâtie dans la perspective du respect des droits de l'homme et être conçue comme une société mondiale de l'information qui se développe en respectant, sauvegardant et appliquant les droits de l'homme fondamentaux, ce qui ne sera possible que lorsque toutes les parties intéressées (les gouvernements, les entreprises, les organisations internationales et les organismes de la société civile ainsi que les individus) s'engageront à promouvoir le développement et l'utilisation des TIC et des services, les conditions fondamentales et qui sont indispensables sont les suivantes:</u></p>	

<p>– Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information.</p>	<p>Brésil: "Le respect <u>DU DROIT DE COMMUNIQUER ET DU DROIT D'ACCÉDER À L'INFORMATION ET À LA CONNAISSANCE ET</u> de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier ..."</p> <p>Canada: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier."</p> <p>Chine: "... par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 <u>et à l'Article 29</u> de la Déclaration universelle des droits de l'homme ..."</p> <p>Cuba: "... conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme <u>et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u> ..."</p> <p>République tchèque: <i>Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme dans le domaine des TIC et sur le respect de la vie privée ainsi que sur la sécurité de l'information et de la connaissance.</i></p> <p>El Salvador: <u>Les nouvelles technologies TIC représentent de nouveaux circuits pour la libre circulation de l'information et devraient contribuer au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix. L'accès à ces nouveaux médias et leur utilisation doivent se faire dans les mêmes conditions de garantie de liberté d'expression que les médias traditionnels.</u></p> <p>Union européenne: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier <u>notamment</u> le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique <u>et</u> le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées ..."</p> <p>Iran (République islamique d): "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 <u>et à l'Article 29</u> de la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>et aux Articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u>, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information."</p>	
---	---	--

		<p>Mexique: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à selon les dispositions prévues dans chaque pays et dans le cadre de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information."</p>	
	<p>– L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres, contribuent pour beaucoup à encourager l'information du public, le développement de la société et la cohésion sociale.</p>	<p>Brésil: "L'attachement <u>à la règle de droit</u>, à la démocratie et à la bonne gouvernance ..."</p> <p><i>Après cet alinéa, ajouter le nouvel alinéa suivant:</i></p> <p>– <u>L'existence de moyens de communication indépendants et libres, en application du cadre juridique des différents pays, est une condition <i>sine qua non</i> de la liberté d'expression et une garantie de pluralité de l'information. <u>L'accès sans entrave, par les personnes et par les médias aux différentes sources d'information sera assuré et renforcé pour promouvoir l'existence d'une opinion publique solide, véritable pilier de la responsabilité de la société civile conformément à l'article 19 de la déclaration des nations unies sur les droits de l'homme et aux autres instruments internationaux et régionaux traitant des droits de l'homme.</u></u></p> <p>Canada: "L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres ..."</p> <p>Cuba: "... démocratie et à la bonne gouvernance, aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale, ..."</p> <p>Union européenne: "S'attacher<u>l'attachement</u> à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que <u>à</u> l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres ..."</p>	

		<p>Mexique: "L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres, contribuent pour beaucoup à encourager l'information du public, le développement de la société et la cohésion sociale."</p>	
	<p>– Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour l'utilisation des TIC.</p>	<p>République tchèque: <i>Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur le rôle des TIC au niveau de la qualité de vie et de la croissance économique de la société, ainsi que sur le plan de l'éducation et des soins de santé, lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des groupes de population défavorisés, dans le cadre des loisirs et du style de vie en général et enfin pour ce qui est de l'environnement, de la nature et des autres peuples.</i></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Iran (République islamique d'): "Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, <u>de souveraineté nationale des Etats</u>, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour l'utilisation des TIC."</p> <p>Mexique: "Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour <u>concernant</u> l'utilisation des TIC."</p>	
	<p>– L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée.</p>	<p>Canada: "L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier <u>tout en assurant</u> la protection de la vie privée."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée. <u>Il s'agit d'une responsabilité commune qui doit être partagée entre toutes les parties concernées. Cette condition revêt une importance particulière dans tout ce qui concerne le commerce électronique.</u>"</p>	

	<p>– La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration de la vie quotidienne de tous puisqu'elles permettent de vaincre les obstacles de la distance et du temps.</p>	<p>Canada: "La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration de la vie quotidienne de tous puisqu'elles permettent de vaincre les obstacles de la distance et du temps."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration-relever le niveau de la vie des individus quotidienne de tous puisqu'elles permettent de vaincre les obstacles et surmonter les contraintes de la distance et du de temps."</p>	
	<p>– L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité culturelle dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local.</p>	<p>Canada: "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité-la diversité culturelle et linguistique dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local.</p> <p>Union européenne: "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité <u>Promouvoir la diversité</u> culturelle dans toute sa variété, de la diversité et linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration <u>er</u> des conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local."</p> <p>Cuba: Ajouter le nouvel alinéa suivant: <u>"La responsabilité de la gestion des menaces et des problèmes à l'échelle mondiale doit être partagée entre les nations du monde et exercée multilatéralement, compte dûment tenu des difficultés spéciales que connaissent les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition."</u></p>	

		<p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter au § 10 un nouvel alinéa libellé comme suit:</i></p> <p><u>"– La mise en place d'un environnement dans lequel soient respectées les valeurs fondamentales de toutes les cultures."</u></p> <p>Mali: <i>Ajouter au § 10 les deux nouveaux alinéas suivants:</i></p> <p>– <u>"Tous les partenaires de la société provenant des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions relatives à l'édification de la société de l'information.</u></p> <p>– <u>La mise en commun des ressources disponibles à l'échelle mondiale et/ou régionale est une nécessité vitale afin d'étendre les avantages des NTIC à tous les habitants de la planète."</u></p> <p>Mexique: "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité culturelle dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local <u>et à la création d'acquis culturels numériques.</u>"</p>	
11	11 La société de l'information doit relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable.	<p>Canada: "La société de l'information doit<u>devrait</u> relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit<u>devrait</u> contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable. <u>supprimer l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'enseignement primaire universel; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et donner des moyens d'agir aux femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; assurer la durabilité de l'environnement et définir un partenariat mondial pour le développement.</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information doit relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable."</p> <p>Observateurs du Mexique: <u><i>Ce paragraphe est jugé acceptable. Le Mexique propose donc de l'inclure au point 7 en tant que 47bis, Partie I</i></u> <u><i>"La santé ne doit pas être considérée comme une application TIC au sens étroit du terme, mais comme s'inscrivant dans un système global. Elle est à envisager comme élément fondamental du développement, au même titre que l'éducation. En outre, les investissements liés à la santé peuvent stimuler le décollage économique, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport publié en 2001 par la Commission macro-économie et santé, qui fait spécifiquement référence aux TIC."</i></u></p>	
11A		<p>Canada: Ajouter [11A] La prise en compte des questions de genre dans le cadre des TIC est essentielle non seulement pour prévenir toute conséquence négative de la révolution numérique au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes ou éviter de perpétuer les inégalités et la discrimination, mais aussi pour faire en sorte que les femmes puissent bénéficier de façon plus équitable des avantages des TIC et que ces technologies soient un outil décisif permettant de donner des moyens d'agir aux femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il est nécessaire, dans les politiques, programmes et projets, de faire en sorte que les différences et les inégalités observées entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'accès aux TIC et de l'utilisation des TIC soient parfaitement cernées, et de veiller ensuite à examiner ces problèmes, afin que ces technologies soient susceptibles de promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes et que d'éventuelles situations désavantageuses ne se produisent pas ou ne se perpétuent pas.</p> <p>[[Transférer le projet de nouvel alinéa suivant dans le Plan d'action. Nous encourageons les Etats et le secteur privé à oeuvrer avec les organisations existantes à l'élaboration de lignes directrices susceptibles de promouvoir la mise au rebut et le recyclage des matériels TIC de façon compatible avec l'environnement. Nous encourageons par ailleurs les Etats et le secteur privé à mettre en oeuvre de telles mesures lorsqu'elles auront été élaborées.]]</p>	

	<p><i>C Une société de l'information pour tous: principes fondamentaux</i></p>	<p>Tunisie: La section portant sur les principes fondamentaux applicables dans une société de l'information pour tous devrait mettre l'accent sur le fait qu'il importe que les Etats, les communautés et les personnes disposent d'équipements terminaux peu onéreux, et l'on devrait y examiner de façon détaillée les moyens qui permettraient de fournir ces équipements à des coûts aussi peu élevés que possible afin d'éviter toute nouvelle forme d'exclusion et de marginalisation (pages 2-3).</p> <p>Il conviendrait par ailleurs de tenir compte des besoins des pays en transition qui sont en mesure de contribuer à l'élaboration des logiciels requis pour des équipements évolués.</p>	
<p>12</p>	<p>12 La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions.</p>	<p>Brésil: Ajouter: "<u>LES TIC DEVRAIENT DONNER DES MOYENS D'AGIR AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LES EFFORTS QU'ILS DÉPLOIENT À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR ATTÉNUER ET SURMONTER LE PROBLÈME DE LA PAUVRETÉ TOUT EN MODERNISANT L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE SUR DES BASES COMPÉTITIVES.</u>"</p> <p>Canada: "La société de l'information doit <u>devrait</u> servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde."</p> <p>Union européenne: "La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions Elle doit viser à la suppression des <u>différences socio-économiques que l'on observe actuellement entre les sociétés, ainsi qu'à la prévention de toute nouvelle forme d'exclusion, tout en tenant pleinement compte, par exemple, des pays les moins avancés (PMA) et des petits Etats insulaires en développement, ainsi que des pays, régions et groupes ayant des besoins particuliers, les questions de genre étant dûment considérées à tous les niveaux.</u>"</p> <p>Israël: La société de l'information doit <u>devrait</u> servir les intérêts ..."</p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations et peuples du monde de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions."</p> <p>Observateurs du Mexique: Ce texte est jugé acceptable; le Mexique propose donc inclure ce paragraphe après le point 18 de la Partie I.</p> <p><u>"Les TIC au service du développement: les infrastructures et services d'information et de communication, qui sont le point de départ du développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans tarder étendus à tous les pays en développement pour leur permettre d'atteindre les objectifs énoncés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire, et en particulier pour contribuer à promouvoir un développement durable et à éliminer la pauvreté."</u></p> <p>Nouvelle-Zélande: "<i>... tenir compte des intérêts des pays en développement et ... des petits Etats insulaires en développement ...</i>" dans la transition vers les sociétés de la connaissance: les pays insulaires du Pacifique ont souligné, dans leurs contributions aux activités de préparation du SMSI, que lorsqu'il s'agit de cerner les différentes mesures qui permettraient de réduire la fracture numérique, il n'y a pas de "solution universelle". Il convient d'être prudent dans la détermination du niveau de priorité qu'il faut accorder au développement des TIC dans les pays où l'alphabétisation, par exemple, continue de poser un grave problème à résoudre de toute urgence, et où il faut tout d'abord mettre en place des systèmes et des infrastructures d'appui qui soient durables;</p>	
12A		<p>Observateurs du Mexique: Le Mexique juge ce paragraphe, avec les modifications proposées, acceptable en vue de son inclusion après le § 12 de la Partie I.</p> <p>"Les médias traditionnels (radio et télévision) resteront longtemps encore les principales sources d'information de la grande majorité de la population mondiale, et en particulier celle des pays en développement. Il convient donc d'en exploiter toutes les possibilités en tant que piliers de la société de l'information et fournisseurs de contenus pour les nouveaux médias fondés sur les TIC."</p>	

12B		<p>Samoa: Ajouter un paragraphe intitulé: Circonstances régionales particulières: le cas des petits Etats insulaires en développement:</p> <p>Ces pays, très sensibles aux problèmes concernant l'environnement et qui se caractérisent par des marchés homogènes mais restreints, des coûts d'accès et d'équipement élevés, des problèmes de ressources humaines exacerbés par la "fuite des cerveaux", un accès limité aux réseaux et aux installations distantes, appelleront une attention particulière et des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.</p>	
12C		<p>Népal: Situation particulière des pays sans accès à la mer présentant une topographie extrême : un petit groupe de pays présentent une situation particulière: accès extrêmement difficile, population très dispersée, services de base particulièrement difficiles à proposer à l'ensemble de la population, économie de subsistance, équipements très coûteux.</p>	
12D		<p>Népal: Groupes vulnérables: les groupes les plus vulnérables de la société (personnes opprimées ou démunies, populations indigènes) font souvent l'objet d'un traitement injuste et inhumain de la part des personnes au pouvoir ou dans une situation privilégiée. Pour des raisons de caste, de croyance et de religion ou tout simplement de mode de vie, ces groupes risquent d'être exploités et de se voir refuser leur juste part des retombées positives de la progression socio-économique nationale. Une attention particulière doit être accordée à ces groupes, de telle sorte qu'ils puissent plus facilement accéder aux TIC et s'intégrer ainsi dans le processus de développement.</p>	
13	<p>13 La société de l'information doit viser à l'élimination des inégalités socio-économiques existant au sein de nos sociétés, en empêchant l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenant pour l'ensemble de l'humanité une force positive qui contribue à réduire les disparités, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays.</p>	<p>Canada: "La société de l'information doit<u>devrait</u> viser à l'élimination des inégalités socio-économiques ..."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: "La société de l'information doit viser<u>visera</u> à l'élimination des inégalités socio-économiques existant ..."</p> <p>Mexique: "La société de l'information aura pour objectifs d'éliminer les inégalités socio-économiques existant dans nos sociétés, d'empêcher l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et d'être un modèle pour l'humanité tout entière et à réduire les disparités, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays."</p>	

14	<p>14 L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. Une attention particulière doit donc être portée:</p>	<p>Canada: "L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. <u>En conséquence, Une attention particulière doit donc devrait être portée aux groupes marginalisés et aux groupes vulnérables, et aussi:</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. Une attention particulière doit donc être portée:"</p>	
	<p>– aux personnes marginalisées, dont les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les démunis et les peuples privés de leurs droits;</p>	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "aux personnes marginalisées, dont les migrants et les réfugiés, les chômeurs, aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les peuples et communautés indigènes."</p>	
	<p>– aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux;</p>	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: "Aux personnes vulnérables, dont les enfants, <u>les jeunes</u> et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux."</p>	
	<p>– aux peuples et communautés indigènes.</p>	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: populations indigènes, <u>minorités, aux femmes</u> et aux autres communautés</p>	
15	<p>15 Le déséquilibre du rapport de force, entre autres éléments socioculturels, est à l'origine de disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès, la participation et le statut. Il faut veiller plus attentivement à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie aussi aux femmes dont elles favoriseront l'émancipation et la pleine participation au développement politique, économique et social et dont elle améliorera les conditions de vie.</p>	<p>Canada: "Le déséquilibre du rapport de force, entre autres éléments socioculturels, est à l'origine de <u>la</u> disparités entre les hommes et les femmes <u>les femmes et les hommes</u> en ce qui concerne l'accès, la participation et le statut. Il faut <u>faudrait</u> veiller plus attentivement à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie également <u>aux hommes et</u> aux femmes dont elles favoriseront l'émancipation et la pleine participation au développement politique, économique et social <u>culturel</u> et dont elle améliorera les conditions de vie."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Il faut veiller plus attentivement à surmonter les obstacles qui sont à l'origine de disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès et la participation. La société de l'information doit faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie sur un pied d'égalité aux femmes afin qu'elles participent pleinement au développement politique, économique et social."</p>	

16	<p>16 Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale, sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés. Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et citoyens ayant des attentes spécifiques.</p>	<p>Canada: "Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés. Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et <u>Une attention particulière devrait être portée aux jeunes qui sont des</u> citoyens ayant des attentes spécifiques <u>en tant qu'étudiants et futurs travailleurs, en particulier dans les pays en développement.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale constituent la force de travail de l'avenir et les principaux créateurs et utilisateurs des TIC d'où le besoin de favoriser leur formation en particulier dans les pays en développement.</p> <p>Roumanie -IPU: "Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés <u>faute de moyens financiers et matériels suffisants.</u> Il faut en particulier ..."</p> <p>Russie : Modification: "Les jeunes qui constituent la majorité <u>un proportion significative</u> de la population mondiale, sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés <u>n'ont pas accès à l'infocommunication.</u> Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et citoyens ayant des attentes spécifiques."</p>	
1	<p>1 Infrastructure de l'information et de la communication</p>	<p>Mexique: "Infrastructure des technologies de l'information ..."</p>	
17	<p>17 L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, doit être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information.</p>	<p>Canada: "L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, doit <u>devrait</u> être l'un des objectifs de tous ceux ..."</p> <p>Cuba: <i>Ajouter</i> "Conformément aux législations nationales et aux instruments internationaux"</p>	

		<p>Union européenne: <i>nouveau paragraphe regroupant les anciens § 17 et 18: <u>la connectivité est un facteur déterminant dans l'édification de la société de l'information.</u></i> L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, est l'un des grands défis de la société de l'information et doit être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information. Une société de l'information et une infrastructure de réseaux de communication bien développées, adaptées à la donne locale, faciles d'accès et économiquement abordables sont essentielles pour le progrès social économique des nations et le bien-être de tous leurs habitants et de toutes leurs communautés. L'édification d'une infrastructure TIC universellement accessible doit être l'un des éléments fondamentaux de toute stratégie nationale de développement de la société de l'information.</p> <p>Japon: <i>Ajouter "<u>Et pour réduire la fracture numérique qui procède essentiellement de la situation locale ou de l'absence de débouchés en matière d'éducation, il sera nécessaire d'utiliser les accès Internet et les réseaux large bande</u>".</i></p> <p>Mexique : "Assurer l'accès universel aux TIC sans limitations ni restrictions c'est ce à quoi doivent s'engager tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information."</p> <p>Nouvelle-Zélande : <i>- mettre l'accent sur l'accès à l'information plutôt que sur la seule technologie : nous estimons que le document accorde une importance excessive à l'accès aux technologies de pointe (telles que le large bande). Les TIC sont et seront des outils permettant de développer les flux de communication et d'améliorer la prestation des services publics et l'accès à l'information, mais non pas une fin en soi. L'importance actuellement accordée à l'accès à la technologie comme seule solution pour remédier aux disparités dans la société de l'information présente un risque. Il pourrait en résulter une demande de transfert de technologies aux dépens des autres formes d'assistance au développement visant à répondre à des besoins plus urgents et plus fondamentaux; il faut tenir compte également du risque de limitation de l'utilisation des TIC, soit en raison d'une mainmise accrue des pouvoirs publics sur les activités TIC soit suite à une monopolisation des ressources par des intérêts commerciaux. Nous pensons plutôt qu'il faut rechercher un accès équitable au flux d'informations et à la connectivité. Nous préférierions donc que le document mette l'accent sur la promotion de la liberté de la communication, des flux d'informations et de l'accès à l'information;</i></p>	
--	--	--	--

		<p>- reconnaître l'importance des médias traditionnels, à côté des TIC: nous ne voudrions pas que les personnes qui n'utilisent pas les TIC soient davantage marginalisées en raison de la tendance à rendre les informations accessibles essentiellement en ligne. Pareille démarche dans les secteurs où la fracture numérique est la plus accentuée se traduirait par un accès de plus en plus inéquitable;</p> <p>Etats-Unis d'Amérique : Sans infrastructure adéquate à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, les citoyens du monde n'ont pas la possibilité de participer pleinement à la société de l'information à l'échelle mondiale. Sous leurs formes actuelles, le projet de Déclaration de principes et le projet de Plan d'action du SMSI accordent un poids et un rang de priorité insuffisants au rôle capital des investissements privés et de la concurrence en ce qui concerne la mise en place, le développement, la maintenance et la modernisation des réseaux et équipements de communication et d'information du monde. Un rang de priorité élevé doit être accordée à la nécessité d'adopter des politiques nationales et des principes internationaux susceptibles de promouvoir les investissements, l'innovation et la concurrence - trois éléments décisifs si l'on veut élargir les flux d'informations et faciliter la mise en place de l'infrastructure de communication dont le monde a besoin. Les nouvelles technologies, sur un marché dynamique, offrent la possibilité de réduire les coûts à la consommation et de stimuler l'innovation technique et commerciale. Nous estimons que des politiques efficaces et claires, une bonne gouvernance et des investissements suffisants de la part du secteur privé sont les clés de la croissance des infrastructures d'information et de communication</p>	
18	<p>18 Mise en place des infrastructures: le progrès social et économique des pays et la prospérité de tous les citoyens et de toutes les communautés passent par la mise en place d'une infrastructure de réseaux d'information et de communication suffisamment développée, facilement accessible et financièrement abordable. A cet égard, il est particulièrement important d'améliorer la connectivité.</p>	<p>Canada: "A cet égard, il est particulièrement important d'améliorer la connectivité <u>en prévoyant les adaptations nécessaires pour les personnes handicapées.</u></p> <p>Ethiopie : les infrastructures sont l'élément clé de l'expansion des services et produits TIC et conditionnent la mise en oeuvre des mesures énumérées ci-après. En conséquence, les aspects "financement et investissement", "accessibilité financière", "développement et durabilité des infrastructures TIC" sont absolument stratégiques, et il est nécessaire d'obtenir l'appui financier et technique de la communauté internationale.</p>	

		<p>Union européenne: Fusionner le § 18 et le § 17 ci-dessus.</p> <p>Israël: Ajouter à la fin du paragraphe "<u>Pour des raisons d'efficacité et d'efficience, certaines informations et certaines applications imposent des canaux de transmission à forte capacité. En conséquence, nous fournirons des canaux de transmission à forte capacité pour rendre accessible tous les types d'informations et d'applications</u>".</p> <p>Mexique : "le progrès social et économique des pays et la prospérité de tous les citoyens et de toutes les communautés passent fondamentalement par le développement et l'accès facile à l'information et par la mise en place d'une infrastructure de réseaux de communication. A cet égard, il est particulièrement important d'assurer la connectivité et la participation numérique.</p> <p>Tunisie : Remplacer: ..."<u>de tous les citoyens et de toutes les communautés</u>" par "...<u>de tous les groupes sociaux et de toutes les communautés</u>".</p>	
19	<p>19 Points d'accès communautaire : l'accès public depuis des centres communautaires (par exemple bureaux de poste, bibliothèques ou écoles) est un moyen efficace de promouvoir l'accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées et dans les zones urbaines défavorisées.</p>	<p>Canada: "... en particulier dans les zones rurales, <u>dans les zones-et</u> isolées et dans les zones urbaines défavorisées."</p> <p>Union européenne : <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Israël: "l'accès public depuis des centres communautaires (par exemple bureaux de poste, bibliothèques-ou, écoles <u>et kiosque d'information pouvant offrir des connexions radioélectriques</u>) est un moyen efficace <u>et efficient</u> de promouvoir l'accès universel, <u>et</u> en particulier dans les zones rurales et isolées et dans les zones urbaines défavorisées".</p> <p>Mexique : "... centres communautaires numériques ..."</p>	

19A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 19A</i></p> <p><u>"Mécanismes de financement d'un service public de télécommunication et d'un accès universel durables :</u></p> <p><u>La démocratisation de l'accès d'une communauté aux contenus ne peut pas avoir lieu sans accès universel. Toutefois, l'élargissement de l'accès n'est pas toujours économiquement viable, particulièrement sur les marchés trop petits pour attirer des investissements étrangers directs. En Conséquence, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques orientées vers l'avenir afin d'assurer l'accès universel. Le dimensionnement du service public de télécommunication national et la portée de l'accès universel devraient être définis, dans chaque pays, compte tenu des besoins spécifiques de la population. Les politiques doivent être élaborées et mises en œuvre de façon transparente, et en collaboration avec le secteur privé et la société civile.</u></p> <p><u>On pourrait envisager un mécanisme de prélèvement sur les ressources nationales pour financer l'accès universel, sur la base du principe de solidarité (redevances ou taxes). Les fonds ainsi rassemblés pourraient être utilisés pour la mise en valeur des régions isolées ou défavorisées lorsque la réalisation de l'accès universel dans le cadre de l'obligation d'accès universel n'apparaît pas rentable. Il conviendra de faire en sorte que de telles politiques n'aient aucune incidence sur les principes régissant l'octroi de licences aux opérateurs privés, la libre-concurrence et la non-discrimination.</u></p>	
20	<p>20 Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable d'établir des indicateurs de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. Des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales.</p>	<p>Australie: <i>Les objectifs et références établis peuvent être dans certains cas impossibles à réaliser, notamment compte tenu du degré relatif de progression des différents pays en développement. L'Australie propose de laisser les communautés fixer leurs propres objectifs et leurs propres références en fonction de leur stade de développement et de leur capacité effective, plutôt que d'imposer un ensemble de références mondiales.</i></p> <p>Canada: "il est indispensable d'établir des indicateurs, <u>y compris sous forme de données ventilées par sexe,</u> de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer <u>en particulier notamment</u> les besoins..."</p>	

		<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique : "Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable d'établir des indicateurs - notamment en matière de connectivité communautaire - de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. A cet égard des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales.</p>	
20A		<p>Brésil: <u>Add [20A] Des indicateurs et des références appropriés devraient permettre de clarifier l'ampleur du problème posé par la fracture numérique et de l'évaluer régulièrement, l'objectif étant de mesurer l'efficacité des mécanismes de coopération internationale et de transfert de technologies. De nouveaux indicateurs/de nouvelles méthodologies devraient être étudiés et analysés dans le but de mieux cerner l'impact des tic, en prêtant tout particulièrement attention à leur applicabilité compte tenu des différents niveaux de développement social et économique et de la situation des divers pays. En conséquence, les méthodes de quantification de la fracture numérique ne peuvent pas être fondées exclusivement sur la densité des TIC, les infrastructures ou la consommation, car il faut tenir compte aussi de la progression de l'utilisation des TIC à l'échelle mondiale dans les efforts déployés pour parvenir aux objectifs sociaux et aux objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire.</u></p>	
2	2 Accès à l'information et au savoir	<p>Mexique: "Accès aux technologies de l'information ..."</p>	
21	21 Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information sont des éléments fondamentaux de la société de l'information.	<p>Brésil: Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information <u>et à la connaissance</u> sont des éléments fondamentaux de la société de l'information.</p> <p>Canada: Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information sont des éléments fondamentaux <u>Le droit de chacun à la liberté d'expression, notamment le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations est un élément fondamental</u> de la société de l'information.</p>	

		<p>Union européenne : <i>Il conviendrait de fusionner les § 21 et 22, et le nouveau texte serait alors libellé comme suit: "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées. Le partage et le renforcement de la connaissance universelle pour le développement peuvent être renforcés si l'on supprime les obstacles à un accès équitable à l'information pour les activités éducationnelles, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles et si l'on facilite l'accès aux informations du domaine public tout en promouvant l'utilisation de normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert.</i></p> <p>Mexique : "Le droit de s'exprimer et le droit de chacun à avoir accès à une information qui soit claire et véridique sont des éléments fondamentaux de la société de l'information."</p> <p>Etats-Unis: <i>Pour les Etats-Unis, une société fondée sur le savoir est tributaire de l'accès à l'information et de sa mise à disposition et repose sur le principe que celle-ci circule librement. L'information émane de sources très variées - secteurs public et privé, propriétaire commercial ou non commercial et domaine public. Le progrès scientifique dépend de la disponibilité des données grâce à laquelle les scientifiques peuvent reproduire et vérifier les résultats de travaux et tirer parti des connaissances existantes. Il doit être reconnu dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI que la propriété intellectuelle est un élément essentiel à la société de l'information. Les accords internationaux existants en matière de propriété intellectuelle sont particulièrement utiles pour protéger l'investissement dans ce domaine et encourager la création et la diffusion des oeuvres. Ces accords traduisent un équilibre entre les intérêts des détenteurs et ceux des utilisateurs de droits de propriété intellectuelle. En fait, grâce à cet équilibre, les détenteurs et les créateurs sont encouragés à créer et à diffuser leurs oeuvres au public, pour qu'elles soient plus largement utilisées.</i></p>	
--	--	--	--

		<p><i>Les Etats-Unis pensent que le SMSI devrait affirmer le droit de tous les individus à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit comme indiqué à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR). Dans le projet de Déclaration de principes et le projet de Plan d'action, il devrait être fait mention de ces droits, comme énoncés dans la Déclaration universelle. Dans le cadre du Sommet, les Etats devraient mettre en oeuvre les obligations qu'ils se sont engagés à respecter en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme plutôt que de s'efforcer de créer des droits supplémentaires. Dans cet esprit, nous pensons que les individus devraient être libres de communiquer, d'accéder à l'information et de poursuivre l'objectif du développement. En outre, les Etats-Unis sont favorables à un accès équitable aux TIC pour les femmes, les jeunes, les populations isolées et les handicapés.</i></p>	
21A		<p>El Salvador: <u>le libre accès des individus et donc des moyens de communication aux sources d'information doit être assuré et renforcé afin de consolider la formation d'une opinion publique rigoureuse, support de la responsabilité citoyenne, au sein de la société de l'information.</u></p>	
22	<p>22 Accès au savoir: tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles.</p>	<p>Canada: "tant il Les particuliers que, <u>les communautés et</u> les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées."</p> <p>Union européenne: <i>Fusion du § 22 et du § 21 ci-dessus.</i></p> <p>Israël: tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles. <u>lequel serait libre et gratuit pour ceux qui n'ont pas les moyens de se l'offrir.</u>"</p> <p>Mexique: "Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à <u>une</u> information <u>claire et véridique</u>, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles. Aussi faut-il partager la connaissance et renforcer l'accès équitable à l'information "</p>	

		<p>Samoa: "tant les particuliers que les organisations doivent <u>avoir-jouir d'un</u> accès à l'information, au savoir et aux idées, <u>à un coût abordable...</u> à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques, <u>écologiques</u> et culturelles."</p> <p>Sri Lanka: <i>Dans une société mondiale de l'information, les connaissances scientifiques et l'information jouent un rôle considérable:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Pour encourager l'innovation et promouvoir le développement économique.</i>• <i>Pour garantir une prise de décisions efficace et transparente, en particulier au niveau des pouvoirs publics.</i>• <i>Pour l'éducation et la formation.</i> <p><i>L'accès aux données scientifiques et à l'information doit être aussi large et abordable que possible: les effets et les avantages pour la société sont d'autant plus grands que les individus sont nombreux à partager l'information. Les connaissances scientifiques sont un "bien public".</i></p> <p><i>Le développement de nouvelles TIC offre des possibilités sans précédent en vue d'assurer un accès universel et équitable aux données scientifiques et à l'information et d'alimenter le réservoir de connaissances à l'échelle mondiale. Toutefois, la privatisation et la commercialisation excessives des données scientifiques et de l'information risquent de menacer gravement la réalisation de ces possibilités offertes à la société dans son ensemble.</i></p> <p>Samoa: Ajouter le nouveau paragraphe suivant: "Accès abordable au savoir pour tous: lorsque les mécanismes du marché ne permettent pas de fournir un accès universel aux services d'information et de communication de base à un prix abordable, il est nécessaire que l'Etat et/ou l'organisme de régulation intervienne. En créant des programmes de subvention qui n'affectent pas la concurrence, on peut fournir ces services dans des zones à coût élevé, à un prix inférieur au prix de revient, sans fausser la concurrence. On peut offrir aux consommateurs à faible revenu des services à un prix réduit. De même, les donateurs et/ou les Etats devraient financer directement la création de points d'accès public communautaires, destinés à ceux qui n'auraient pas les moyens de s'offrir un accès chez eux. Il se peut qu'une telle forme d'intervention soit même nécessaire dans les marchés les plus concurrentiels, compte tenu des limites inhérentes au libre jeu de la concurrence."</p>	
--	--	--	--

23	<p>23 Accès à l'information relevant du domaine public: la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles.</p>	<p>Canada: La croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent<u>devraient</u> être facilement accessibles. [<i>Le Canada souhaiterait avoir des précisions sur la notion d'information relevant du domaine public.</i>]</p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être inséré dans le Plan d'action</i></p> <p>Suisse: "la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles <u>et abordables pour tous. Les institutions publiques, comme les bibliothèques et les centres d'archivage, jouent le rôle "courtiers en information", fiables pour garantir un libre accès à l'information.</u>"</p> <p>Mexique: "la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles <u>et transparentes pour apporter une aide à la société de l'information.</u>"</p>	
23A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 23A suivant:</i></p> <p><u>"Bibliothèques: Les bibliothèques, les centres d'information et les bibliothécaires offrent un accès pertinent et sûr à l'information et au savoir pour pouvoir assurer le progrès économique et culturel. Ils encouragent l'intégration sociale en s'efforçant d'offrir leurs services à toutes les communautés d'utilisateurs, quels que soient l'âge, le sexe, la position économique ou professionnelle, la capacité de lecture et d'écriture ou les compétences techniques, l'origine culturelle ou ethnique, les croyances religieuses ou politiques, la préférence sexuelle et la capacité physique ou mentale. Dans les pays en développement, les bibliothèques ont un rôle important à jouer pour assurer le développement et le maintien d'une société démocratique."</u></p>	

23B		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 23B suivant:</i></p> <p><u>"Archives: les archives jouent un rôle essentiel dans la gestion et le développement d'une société mondiale de l'information et dans la préservation de son histoire. Elles sont le produit, direct et authentique, de l'activité humaine et attestent du développement de l'humanité et de l'environnement. Elles sont fondamentales pour forger l'identité historique et culturelle des individus et des populations et pour permettre de comprendre les cultures diverses, tant entre les pays qu'au sein même d'un pays; elles sont indispensables pour assurer une gouvernance efficace et, sans elles, il ne peut exister de transparence. Elles constituent la source d'information accessible au public la plus étendue possible et permettent aux citoyens d'utiliser gratuitement et de façon illimitée les informations relevant du domaine public."</u></p>	
24	<p>24 Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert: pour rendre plus abordable l'accès aux TIC, il convient de mettre les normes à la disposition de tous et de généraliser l'emploi de logiciels à code source ouvert.</p>	<p>Canada: <u>"... pour rendre plus abordable l'accès aux TIC et pour faciliter la participation pleine et entière à la société de l'information, ..."</u></p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être inséré dans le Plan d'action</i></p> <p>Suisse: <u>"Normes internationales ouvertes et logiciels à code source ouvert: pour rendre plus abordable l'accès aux TIC, il convient de mettre les normes internationales à la disposition de tous et de généraliser l'emploi de logiciels à code source ouvert toutes les institutions compétentes de tous les pays, sans discrimination, au niveau de la prise de décisions et à tous les stades de l'élaboration des normes."</u></p> <p>Mexique: <u>" Les normes ouvertes et les logiciels à code source ouvert sont des éléments fondamentaux dans le développement d'un accès plus favorable aux TIC."</u></p>	

		<p>Etats-Unis: <i>Il importe de distinguer, d'une part, les logiciels à code source ouvert et, d'autre part, les normes ouvertes. La façon dont ces deux questions sont traitées dans les documents du SMSI prête à confusion. Les normes ouvertes renvoient généralement à des normes ou spécifications techniques qui sont élaborées dans le cadre d'une procédure bien définie. Celles-ci peuvent améliorer l'interopérabilité et faciliter les interactions, de l'échange d'informations au commerce international, ce qui renforce ainsi le libre jeu de la concurrence. Du fait des avantages qu'elles présentent, on envisage autant que possible l'utilisation de ces normes. Le terme "à code source ouvert" est utilisé pour décrire les logiciels destinés à être distribués gratuitement, en vertu de différents accords d'octroi de licences. Les Etats-Unis reconnaissent que ces logiciels peuvent contribuer à élargir l'accès et à diversifier le choix dans ce domaine mais qu'il s'agit seulement d'un modèle de développement de logiciels comme un autre. Dans les documents du SMSI, on ne devrait privilégier aucun de ces modèles (c'est-à-dire les logiciels à code source ouvert plutôt que les logiciels protégés). Au contraire, on devrait favoriser l'accès à d'autres solutions et la liberté de choisir l'une d'entre elles. En résumé, le SMSI ne devrait pas prendre parti pour ces différentes technologies et ces modes de développement, quels qu'ils soient.</i></p>	
24A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 24A suivant:</i></p> <p><u>"Logiciels à code source ouvert : Il conviendrait particulièrement de mettre en oeuvre des normes techniques et de diffuser des logiciels à code source ouvert de manière à pouvoir offrir un accès plus abordable aux TIC. L'utilisation croissante de ce type de logiciel peut considérablement contribuer à élargir, pour le consommateur, les possibilités d'accès aux logiciels et à en diversifier le choix."</u></p>	

<p>25</p>	<p>25 Obstacles: plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge ou au revenu, absence de connectivité, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes culturelles et linguistiques et spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres.</p>	<p>Canada: "plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités, <u>entre autres</u>, en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge ou au revenu, absence de connectivité, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes culturelles et linguistiques et, spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie <u>et absence de technologies accessibles aux handicapés</u>. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres."</p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes linguistiques et revenus économiques et également conditions d'accès à la technologie. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres."</p> <p>Roumanie -IPU: " ... et spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie, <u>y compris les conditions qu'engendre le poids de la dette extérieure des pays en développement</u>. L'utilisation des TIC peut permettre ..."</p> <p>Samoa: <i>Le paragraphe est incomplet puisqu'il ne comporte pas de verbe. Il faut reformuler cette phrase plus clairement. Qu'est-ce qu'impliquent les obstacles à un accès équitable?</i></p>	
<p>26</p>	<p>26 Circulation des informations: l'édification de la société de l'information suppose que la circulation des informations soit plus équilibrée.</p>	<p>Australie: <i>Il est nécessaire de donner des précisions sur le présent paragraphe.</i></p> <p>Canada: <i>[Le Canada souhaiterait que l'on précise le sens du présent paragraphe et qu'il soit plus complet.]</i></p> <p>Union européenne: <i>Il faudrait supprimer le présent paragraphe.</i></p> <p>Mexique: "<u>Un meilleur équilibre dans la circulation des informations doit s'obtenir par l'édification de la société de l'information sans réduire ni entraver la liberté d'expression</u>"</p>	

		<p>Samoa: <i>Ajouter le § [26A] suivant "Risques:</i> Sensibiliser davantage les décideurs, les utilisateurs et la population dans son ensemble, en particulier dans les pays en développement, aux risques que comportent les TIC, en particulier la pornographie, la fraude, et le blanchiment d'argent, qui peuvent se traduire par une augmentation de la cybercriminalité et un dysfonctionnement de la société de l'information."</p> <p>Australie: <i>Ajouter le § [26A] suivant Interopérabilité</i></p> <p><i>L'Australie appuie la Déclaration ministérielle commune sur "le commerce électronique au service du développement", prononcée lors de la Conférence Asie-Pacifique organisée conjointement par la CNUCED et l'UNESCAP, qui s'est tenue en novembre 2002, et en particulier la nécessité d'établir des normes internationales d'interopérabilité pour garantir l'efficacité des systèmes mondiaux de commerce électronique. Il est proposé de libeller ce paragraphe de la façon suivante:</i></p> <p><u><i>"Il est important que tous les pays s'emploient à établir des normes d'interopérabilité ouvertes et souples. Celles-ci sont indispensables pour promouvoir la diffusion du commerce en ligne car elles permettent de réduire le verrouillage technologique et de faciliter l'intégration des technologies nouvelles et existantes. Le but recherché est de réduire le coût et la complexité du commerce électronique pour les PME."</i></u></p> <p>Australie: Rôle des bénévoles: Dans les contributions des observateurs, l'accent est mis sur l'importance du rôle joué par les bénévoles auprès de différentes composantes de la société. L'Australie est favorable à l'insertion de la contribution 26A, énoncée à la Section II – "Contributions des observateurs de la société civile à la Déclaration de principes": <u><i>"Les bénévoles, qui appartiennent souvent à des organismes de la société civile, peuvent être considérés comme les "derniers maillons" de la chaîne connectivité et accès. En effet, ils mettent l'accès à la portée de tous ceux, nombreux, qui n'ont pas les moyens de s'offrir un accès direct et qui sont pour la plupart "privés d'informations". A cet égard, les bénévoles peuvent contribuer à rapprocher l'humanité de notre objectif ultime, qui est de fournir à tous des services d'information et de communication."</i></u></p>	
--	--	--	--

	<p>3 Rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement</p>	<p>Mexique: " Le rôle des gouvernements ..." Fédération de Russie: "Rôle des Etats, <u>des organisations internationales du système de l'ONU</u>, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement". Tunisie: <i>Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe pour indiquer que le nombre d'organisations chargées des TIC doit être plus important pour que l'on puisse tirer parti de leur contribution afin d'édifier la société de l'information et de mettre en œuvre le Plan d'action qui devra être adopté par le Sommet.</i></p>	
27	<p>27 Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile.</p>	<p>Argentine : Coopération publique et privée: il faut promouvoir et appuyer financièrement au niveau national et régional l'établissement de réseaux de recherche, des alliances stratégiques de production et de commercialisation et l'enregistrement de brevets issus de processus d'invention conjoints.</p> <p>La formation de réseaux de recherche doit prendre la forme de consortiums de recherche, de contrats d'investissement ou d'échange de licences.</p> <p>Les alliances entre entreprises (coentreprises, unités économiques provisoires en vue de projets ou programmes d'innovation conjointe, pour l'intégration d'équipement onéreux), l'interaction avec des universités et des établissements scientifiques (les entreprises financent de plus en plus la recherche au sein des universités et les centres de recherche publique dans les pays industrialisés), les fusions et intégrations ou les créations d'entreprises. Les alliances technologiques et les accords de coopération permettent aux entreprises de partager les coûts, d'étendre la gamme de leurs produits et d'accéder à des nouvelles connaissances et à de nouveaux marchés.</p> <p>La coopération au plan interne mais également aux plans régional et international est parfois indispensable pour répondre aux besoins de compatibilité et d'interopérabilité.</p> <p>Brésil: Ne concerne pas la version française.</p>	

		<p>Ethiopie: "Pour édifier la société de l'information, on doit faire participer pleinement tous les partenaires aux niveaux national, régional et international. Cela passe par la promotion de la coopération et des partenariats, par la participation pleine et efficace de toutes les parties prenantes et par la définition claire de leur rôle, de leurs responsabilités et de leurs objectifs. Compte tenu des ressources limitées sur le plan financier et technique dont on dispose pour bâtir la société de l'information, toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et international, devraient assumer collectivement la responsabilité de mobiliser les ressources nécessaires</p> <p>Union européenne: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile sont concernées par le développement des réseaux d'information et de communication <u>ont un rôle important à jouer dans le développement de la société de l'information</u> et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international dans <u>ce domaine. Pour édifier une société de l'information axée sur l'être humain, un effort commun de toutes les parties prenantes est nécessaire; elles doivent aussi oeuvrer en coopération et nouer des partenariats.</u> Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile <u>afin de créer un cadre propice à l'investissement et au développement de nouveaux services de réseau.</u>"</p> <p>Israël: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. <u>Le secteur public, y compris Les-l' Etats, doivent</u> travailler en étroite collaboration avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile."</p>	
--	--	---	--

		<p>Japon: "... aux niveaux local, national, régional et international <u>en veillant à assurer l'égalité hommes/femmes</u>. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile."</p> <p>Mexique: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et les organisations de la société civile - <u>ont un rôle à jouer</u> dans le développement des réseaux d'information et de communication et doivent <u>donc participer pleinement et être associés</u> aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile."</p> <p>Suisse: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile, <u>ainsi que les organisations internationales</u> - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile. <u>Il faut encourager les initiatives prises par les partenaires multiples et la création de partenariats entre les secteurs public et privé.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Ne concerne pas la version française.</i></p> <p>Etats-Unis: <i>Les Etats-Unis souhaitent que le secteur privé et la société civile jouent un rôle important dans le cadre du SMSI, comme le prévoit la Résolution 56/183 de l'AGNU. Le secteur privé est le principal investisseur et le principal innovateur en matière d'infrastructure, produits, contenu, et services. L'opinion de la société civile reflète la diversité des opinions des différents participants à la société de l'information, qui doivent être soigneusement prises en considération dans les stratégies de développement national, régional et international. Tous les gouvernements devraient renforcer les institutions publiques en favorisant la mise en place de l'infrastructure nécessaire et en encourageant la transparence, la responsabilité et le fonctionnement d'institutions administratives et judiciaires équitables. Le SMSI devrait reconnaître qu'un environnement favorable à l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé est essentiel à la création d'une société de l'information durable.</i></p>	
--	--	---	--

		<p>Roumanie -IPU: "... Les Etats <u>et les parlements</u> doivent travailler ..."</p> <p>Fédération de Russie: Ajouter <u>"– Les organisations internationales du système des Nations Unies, et en premier lieu l'UIT, sont priées d'intensifier leurs travaux visant à l'établissement de normes ouvertes pour les TIC et à la coordination des activités de recherche et développement à cet égard."</u></p> <p>Tanzanie: <i>Tous les partenaires ont un intérêt dans le développement des réseaux d'information et de communication. Les gouvernements devraient impliquer ces partenaires dans le développement aux niveaux local, régional et international.</i></p>	
27A		<p>Brésil: Ajouter [27A] <u>Les gouvernements doivent jouer un rôle central dans l'exploitation des tic au service du développement à des fins d'intégration sociale. le secteur privé et les ONG pourraient être partenaires à ce projet, à condition de définir clairement les responsabilités sociales et le partage des coûts dans le développement de l'infrastructure, l'élaboration d'un contenu adéquat et l'intégration des TIC.</u></p>	
27B		<p>Suisse: Ajouter un nouveau § 27B: <u>"Le renforcement des relations avec les citoyens permet d'élaborer des politiques qui correspondent mieux aux attentes. Il s'agit d'un élément essentiel de bonne gouvernance. L'Etat peut ainsi utiliser de nouvelles sources d'idées, d'informations et de ressources pour prendre des décisions. Un autre effet tout aussi important est de contribuer à créer un sentiment de confiance dans le gouvernement, et partant, d'instaurer une meilleure démocratie avec une plus grande participation des citoyens.</u></p>	

28	<p>28 Capacités de fabrication dans le secteur des TIC: les pouvoirs publics doivent impérativement encourager le transfert de technologies et les investissements, y compris en capital-risque, en vue de la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC; ils doivent également encourager la recherche-développement, les programmes de pépinières d'entreprise et la création de petites et moyennes entreprises (PME). La plupart des pays en développement accusent un retard dans ce domaine.</p>	<p>Argentine: Importance de la recherche et du développement</p> <p>La fracture numérique commence par la fracture en matière d'infrastructure numérique et celle-ci commence par la fracture en matière d'infrastructure de recherche numérique.</p> <p>La recherche et le développement dans le domaine des TIC dans les pays développés attire de plus en plus de ressources publiques et privées. L'innovation est étroitement liée au progrès scientifique tout en étant orienté vers le marché.</p> <p>L'aptitude des pays à répondre à la rapide évolution technologique actuelle dépend autant de l'existence d'un ensemble de capacités adéquates que de l'existence d'un marché de capitaux et de marché pour les produits qui fonctionnent correctement.</p> <p>Il faut également un contexte qui favorise le changement structurel, la mobilité de la main-d'oeuvre, la formation et la préparation aux cours technologiques, la volonté d'expérimenter et de prendre des risques ainsi que l'ouverture aux idées quelle que soit leur origine.</p> <p>Australie: <i>Il n'est pas toujours possible ou même souhaitable que les gouvernements mettent l'accent sur la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC. L'Australie suggère que l'on retire ce paragraphe de la Déclaration.</i></p> <p>Cuba: "les pouvoirs publics, <u>le secteur privé et les organisations de la société civile</u> doivent impérativement encourager le transfert de technologies ..."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être intégré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique : "Les pouvoirs publics doivent impérativement encourager le transfert de technologies et les investissements, y compris en capital-risque, en vue de la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC; ils doivent également encourager la recherche-développement, les programmes de pépinières d'entreprise et la création de petites et moyennes entreprises. La plupart des pays en développement accusent un retard dans ce domaine."</p>	
----	---	--	--

28A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 28A:</i></p> <p><u>"Les TIC comme facteur de création de richesses et moyen de lutte contre la pauvreté: grâce aux TIC, les entreprises de tous les pays se trouvent dans des conditions de concurrence similaire dans l'utilisation des principes et mécanismes du cybercommerce. Le succès des entreprises locales dans les pays en développement est un atout essentiel dans la lutte contre la pauvreté par la création de richesses nationales ainsi engendrées. Les gouvernements et les entreprises devraient chercher à favoriser le succès du cybercommerce local sur les marchés nationaux tout comme sur les marchés internationaux par le biais d'une politique judicieuse et d'une intervention plus directe dans les méthodes du cybercommerce. De plus, les compétences développées dans le cadre du cybercommerce devraient être utilisées pour simuler le commerce international, créateur de richesses.</u>"</p>	
29	<p>29 Demande accrue d'applications : la demande accrue d'applications (par exemple dans les domaines de la cyberadministration, du téléenseignement, de la télésanté et du commerce électronique) créera une dynamique favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création de nouveaux services.</p>	<p>Canada: "... créera une dynamique favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création de nouveaux <u>biens et services.</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: <u>"La demande amène les applications: la croissance</u> de la demande d'applications (par exemple dans les domaines de la cyberadministration, du téléenseignement<u>du cybergouvernement, du cyberapprentissage,</u> de la télésanté et du commerce électronique) créera une dynamique<u>dynamique-environnement</u> favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création<u>le développement</u> de nouveaux services.</p> <p>Tanzanie: <i>Insérer "<u>cyberagriculture</u>"</i></p>	
29A		<p>Samoa: <i>"Incidence des TIC sur l'environnement: Pour favoriser une meilleure éco-efficacité et une plus grande transparence en divulguant des informations relatives à l'environnement et en encourageant l'adoption de méthodes de production moins polluantes et des modes de consommation durables, il faut observer et anticiper les principales incidences, positives ou négatives, des TIC sur l'environnement. Les TIC réduisent la consommation d'énergie, mais peuvent être nuisibles à l'environnement si des mesures ne sont pas prises au niveau mondial pour régler la question du traitement des déchets qu'elles produisent."</i></p>	

4	4 Renforcement des capacités	<p>Union européenne: <i>La précédente section 6, Créer un environnement propice, devrait être transférée et s'insérer juste avant la section 4, Renforcement des capacités.</i></p>	
30	<p>30 Chacun doit être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et l'économie de la connaissance, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent. Une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances.</p>	<p>Canada: Chacun doit<u>devrait</u> être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et l'économie de la connaissance, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent. Une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs <u>[y compris les instructeurs en matière de TIC], qui doit être appropriée,</u> ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances.</p> <p>Ethiopie: <i>Le renforcement des capacités est la pierre angulaire du développement d'une société de l'information.</i></p> <p>Union européenne: " Chacun doit avoir la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir comprendre le fonctionnement de la société de l'information et de l'économie de la connaissance, y jouer un rôle actif, et en tirer pleinement parti. La formation des instructeurs ainsi que la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances, méritent de se voir accorder une attention particulière. Ce faisant, il faut prendre en considération des principes éducatifs comme les connaissances informationnelles et la formation continue. Les pouvoirs publics devraient élaborer des stratégies globales et prospectives pour répondre aux nouveaux besoins en matière de capacité humaine et profiter des immenses perspectives offertes par les TIC dans le domaine du développement des ressources humaines. En particulier, il faudra mettre en place des mécanismes publics permettant de rassembler, organiser, stocker et partager des informations et des connaissances.</p> <p>Israël: "Chacun doit<u>devrait</u> être en mesure d'acquérir..."</p> <p>Mexique: "Chacun doit être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et en comprendre le fonctionnement, et <u>savoir quels avantages économiques elles offrent. Face à la demande croissante d'une large gamme</u> de spécialités liées aux TIC <u>à tous les niveaux</u> une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances."</p>	

		<p>Etats-Unis: <i>Le développement de la société de l'information dépend du succès avec lequel on est parvenu à inculquer une éducation de base à tous, parmi lesquelles les connaissances en matière de TIC et des qualités professionnelles. En l'absence des connaissances, de l'éducation et de la formation nécessaires, les personnes ne pourront pas utiliser l'infrastructure et les TIC, qui leur permettraient de développer leurs possibilités, et ne pourront pas accéder à ce monde plus vaste qu'est la société de l'information. Optimiser l'utilisation de la technologie peut contribuer au développement de l'éducation. Il faudrait encourager les écoles à faire office de centres communautaires technologiques afin que les personnes puissent tirer profit de leurs ressources en matière de TIC. Par conséquent, le SMSI devrait reconnaître l'existence d'actions d'établissement des capacités en cours aux niveaux national, régional et international. Il faudrait mettre l'accent sur la nécessité d'éduquer non seulement les utilisateurs, mais aussi les décideurs et les régulateurs. De plus, nous jugeons positif que le SMSI utilise des volontaires pour contribuer à doter les chefs d'entreprises des compétences et connaissances nécessaires en matière de TIC afin d'être plus efficaces et plus concurrentiels sur le marché mondial.</i></p>	
30A		<p>Brésil: <u>Add [30A] Membres à part entière de la société de l'information: il faut prendre en compte le souhait, partagé par les pays en développement, de devenir des membres à part entière de la société de l'information d'une manière effective, efficace et durable, dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur les connaissances.</u></p>	
30B		<p>Canada: <u>[30A] Il faudrait prendre en compte et soutenir les besoins et intérêts des femmes et des jeunes filles et les aider par le biais de programmes de formation et de systèmes de mentorat.</u></p>	
31	<p>31 Les TIC au service de l'éducation: l'utilisation des TIC au service de l'éducation et du développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, doit être encouragée, en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Canada: ...en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapés <u>et aux besoins particuliers des femmes et des jeunes filles.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action</i></p>	

		<p>Mexique: "chacun <u>doit intervenir dans la définition</u> de ses propres besoins et dans <u>l'élaboration de programmes visant à les déterminer</u>. Le progrès technologique exige que tous suivent un apprentissage permanent et <u>un entraînement continu</u>. Les politiques publiques devraient tenir compte des inégalités freinant l'accès à une éducation et à une formation de qualité, en particulier dans le cas de groupes vulnérables et de zones mal desservies ou isolées."</p> <p>Tanzanie: "... en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées <u>des groupes défavorisés</u>".</p>	
32	<p>32 Renforcement des capacités pour permettre à chacun d'exploiter les potentialités des TIC: chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire. Le progrès technologique suppose que tous suivent un apprentissage permanent et une formation continue. Les politiques publiques devraient tenir compte des inégalités freinant l'accès à une éducation et à une formation de qualité, en particulier dans le cas de groupes vulnérables et de zones mal desservies ou isolées.</p>	<p>Canada: ... en particulier dans le cas de groupes vulnérables, <u>de personnes handicapées, de femmes</u> et de zones mal desservies ou isolées.</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action</i></p> <p>Israël: "<u>Développement des ressources humaines: les pays en développement ne peuvent intégrer la société mondiale de l'information à moins de renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles et d'encourager la production de contenu local et l'utilisation de langues nationales pour les TIC par le biais de:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>– programmes de renforcement des capacités et programmes de formation;</u> <u>– transfert de connaissances et de savoir-faire".</u> <p>Mexique: "Les TIC au service de l'éducation: l'utilisation des TIC au service de l'éducation et du développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, doit être encouragée , en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées."</p> <p>Tunisie: <i>Il ne suffit pas de développer une infrastructure en matière de TIC et de disposer d'ordinateurs pour participer à la société de l'information et à l'économie virtuelle. L'alphabétisation numérique constitue également un élément essentiel pour combler le fossé numérique. Il faut disposer d'individus et d'institutions parfaitement qualifiés pour maîtriser et utiliser les applications des TIC. De plus, les changements technologiques rapides et profonds requièrent de nouvelles politiques d'investissement dans l'éducation et la formation continue afin que les employés et les citoyens puissent bénéficier d'avantages relatifs.</i></p>	

33	<p>33 Formation de spécialistes: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des TIC à tous les niveaux.</p>	<p>Canada: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des TIC à tous les niveaux-, <u>en encourageant particulièrement la participation de femmes ingénieurs, techniciennes ou spécialistes des TIC.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: <i>le § 33 est fusionné avec le 30.</i></p>	
33A		<p>Brésil: <i>Add [33A] <u>Mondialisation et pays en développement: l'intégration réussie des pays en développement dans l'économie de la connaissance dépend en grande partie de l'établissement de capacités dans les domaines de l'éducation de la technologie, du savoir-faire et de l'information. Ces facteurs sont rapidement devenus essentiels au développement, à la compétitivité et aux flux commerciaux, ainsi qu'aux flux de services et d'investissements. Il faut que les pays en développement aient davantage accès à ces ressources, et bénéficient d'une aide financière des institutions multilatérales.</u></i></p>	
	<p>5 Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC</p>	<p>Australie: <i>[35] & [36] & [52C] L'Australie soutient les tentatives visant à réintroduire de manière explicite un engagement en faveur de la vie privée.</i></p> <p>Mexique: "Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC"</p>	
34	<p>34 La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée.</p>	<p>Australie: <i>Add <u>"la sécurité de l'information et la protection de la vie privée sont essentielles à l'établissement de la confiance dans les TIC et donc au développement de leur utilisation"</u></i></p> <p>Bangladesh: "La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée <u>et d'un ensemble de directives déontologiques</u>".</p> <p>Canada: "... une infrastructure suffisamment développée <u>sûre et solide.</u>"</p>	

		<p>Ethiopie: <i>Il est d'une importance primordiale de placer les TIC dans un contexte tel que les utilisateurs pourront échanger en toute confiance des informations de toutes sortes. Aider les pays en développement à effectuer un travail de sensibilisation et à lutter contre la cybercriminalité est important à la sécurité du cyberunivers, faute de quoi ces pays peuvent donner naissance à des cyberparadis menaçant le développement de la société de l'information. Les pouvoirs publics des pays du tiers monde doivent être soutenus dans leurs efforts pour établir un marché légal des TIC afin que les professionnels des TIC ne se dirigent pas vers des activités cybercriminelles. De plus, il faudrait établir les mécanismes nécessaires afin que les pays en développement puissent se doter des puissantes technologies garantissant la sécurité des TIC qui sont produites dans les pays développés.</i></p> <p>Union européenne: <i>Remplacer le § 34 par le paragraphe suivant: "<u>On ne peut tirer pleinement avantage de la société de l'information que si l'on est certain que la nouvelle technologie de l'information et de la communication est sûre et fiable. Une infrastructure développée de manière adéquate est une condition préalable à la fiabilité et à la sécurité de l'accès aux informations et à leur communication par tous les intéressés et à la modernisation des services correspondants. Enfin, une culture mondiale de la cybersécurité doit être élaborée en collaboration avec tous les intéressés. Ces efforts devraient être appuyés par une coopération internationale renforcée. Les pouvoirs publics devraient donc travailler en étroite collaboration avec des entreprises privées, la société civile et avec des organismes internationaux d'experts dans le domaine de la sécurité des réseaux et de l'information. Dans cette culture mondiale de cybersécurité, il convient d'établir un équilibre entre, d'une part, des mesures visant à renforcer la sécurité et, d'autre part, la nécessité de garantir la protection des données et de la vie privée, ainsi que d'éviter la constitution de nouveaux obstacles aux échanges.</u></i></p>	
--	--	---	--

		<p>Mexique: "La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée."</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La sécurité et la fiabilité des infrastructures TIC sont essentielles si l'on veut que ces technologies produisent des avantages économiques et sociaux. La sécurité exige que tous les pays agissent pour empêcher les activités malveillantes et défendre le cyberspace en prenant des mesures nationales et en coopérant sur le plan international. Le SMSI devrait adopter une approche globale de la cybersécurité, plutôt que préconiser la création d'un instrument mondial sur la question. Le SMSI devrait promouvoir l'adoption de législations de fond et de procédure efficaces pour lutter contre la criminalité électronique; la prévention des menaces qui planent sur les cyberinfrastructures et la protection de ces dernières; l'encouragement de la mise en commun d'informations relatives aux mesures d'urgence en matière informatique, et le soutien des mécanismes internationaux et régionaux existants. En outre, le SMSI devrait encourager tous les participants à des réseaux TIC (Etats, entreprises, autres organisations et utilisateurs individuels qui créent, possèdent, fournissent, gèrent, desservent et utilisent des systèmes et réseaux TIC) à unir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion à la sécurité des réseaux et pour créer une culture globale de la cybersécurité.</i></p>	
34A		<p>Samoa: <i>Ajouter le paragraphe suivant: "L'Etat devrait élaborer des stratégies et des mesures d'incitation pour empêcher que ses propres ressources humaines IC n'émigrent vers des pays développés à la recherche de meilleures conditions de salaire et de travail. Parallèlement, l'Etat devrait insister sur le fait que les spécialistes des TIC qui participent à des projets de TIC pour le développement, en particulier dans des pays en développement, s'assurent que la diffusion des compétences et des connaissances est une condition essentielle requise dans tous les mandats."</i></p>	
35	<p>35 Sécurité et fiabilité des infrastructures: les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale</p>	<p>Brésil: "... Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité <u>sur une base multilatérale, démocratique et transparente, compte dûment tenu du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et en particulier du droit à la vie privée et à la liberté d'expression.</u> (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002)."</p> <p>Canada: <i>Add: <u>Toute tentative visant à sécuriser les réseaux et systèmes d'information doit protéger les droits de l'homme et les libertés publiques tels que le respect de la vie privée et la protection juridique.</u></i></p> <p>Union européenne : <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p>	

	des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002).		
		<p>Inde: <i>Add:</i> "Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité <u>tout en indiquant les lois qui s'imposent aux niveaux national et international, au besoin, selon les priorités.</u>"</p> <p>Israël: "les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. La confiance et la fiabilité technique, qui sont des éléments essentiels au fonctionnement de la société de l'information, doivent sous-tendre les mesures prises pour protéger les utilisateurs des médias et des réseaux de communication et d'information contre tout abus et contre toute violation de la vie privée et de la confidentialité. Toutefois, ..."</p> <p>Japon: <i>Simplifier le paragraphe.</i></p> <p><i>La Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas trait à la culture globale de la cybersécurité; il faudrait en corriger la cote, qui est 57/239.</i></p> <p>Mexique: "Sécurité et fiabilité des infrastructures: <u>la confiance dans</u> les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent ne peut se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter <u>de manière adéquate</u> les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la <u>La</u> sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics, <u>elle exige ou de</u> l'application de la loi, pas plus que <u>et</u> de la technologie <u>d'où le besoin.</u> Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002). <u>Bâtir cette culture relève de la responsabilité de tous les participants.</u>"</p>	
35A		<p>Bésil: <i>Add [35A]</i> <u>Les Etats doivent assumer en commun la responsabilité de la sécurité du cyberspace, en fonction de leur niveau de développement social et économique, et compte tenu du fait que les pays en développement n'ont que des ressources financières limitées à investir dans les applications sociales des TIC telles que la télémédecine, le cyberenseignement et la formation professionnelle.</u></p>	
35B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 35B:</i></p> <p>"Confiance: <u>Le renforcement du cadre de fiabilité (sécurité, authentification, confidentialité, protection du consommateur) est une condition préalable à l'évolution de la société de l'information et à la sécurisation de l'Internet vis-à-vis de tous les utilisateurs. Il repose sur l'engagement de tous les participants.</u>"</p>	

<p>36</p>	<p>36 Rôle des partenaires: les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard.</p>	<p>Australie: <u>Modifier le paragraphe comme suit: "Afin de donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information, les Etats doivent s'attacher, en coopération avec le secteur privé et la société civile, à mieux sensibiliser l'opinion aux mesures tendant à accroître la fiabilité et aux risques liés à la cybersécurité. Les Etats doivent s'efforcer de renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes."</u></p> <p>Canada: Les Etats doivent <u>devraient</u> s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion ...</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Inde: "Les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information <u>en en préservant le caractère confidentiel</u>. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p> <p>Israël: "Les Etats doivent <u>devraient</u> s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins <u>immorales</u>, criminelles ou terroristes, et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information. La communauté et la famille <u>et l'individu</u> ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p> <p>Mexique: "Les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et <u>s'attacher</u> à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance, <u>en en assurant la fiabilité</u>, dans l'utilisation des TIC et <u>donc dans</u> la société de l'information. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p>	
<p>37</p>	<p>37 Coopération internationale : les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures et des flux de données, conformément aux normes et directives internationale s.</p>	<p>Australie: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer <u>la fiabilité et</u> la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures ..."</p> <p>Canada: Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent <u>devraient</u> être coordonnés ...</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p>	

		<p>Israël: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire <u>pourront</u> être coordonnés ..."</p> <p>Japon: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire <u>dans les activités du secteur public et du secteur privé</u> doivent être coordonnés ..."</p> <p>Mexique: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer <u>assurer</u> la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures et des flux de données, conformément aux normes et directives internationales."</p>	
37A		<p>Brésil: <i>Add [37A]</i> <u>La sécurité de l'information est une question importante et sensible qui doit être examinée dans le contexte approprié, compte tenu de la situation existante ainsi que de l'évolution des politiques, des lois et des réglementations nationales. les préoccupations ayant trait à des questions plus vastes liées à la sécurité internationale ne devraient pas prévaloir sur l'orientation vers le développement de la société de l'information.</u></p>	
37B		<p>Cuba: <u>"Reconnaissant que la confiance et la fiabilité technique sont des éléments essentiels au fonctionnement de la société de l'information, il faudrait donner aux utilisateurs des médias et des réseaux de communication et d'information des garanties contre la cybercriminalité, la discrimination raciale et toute autre forme de discrimination, ainsi que contre la pornographie impliquant des enfants, compte tenu de la nécessité de respecter la vie privée et la confidentialité."</u></p>	
6)	<p>6 Créer un environnement propice</p>	<p>Union européenne: <i>déplacer cette section pour l'insérer avant la section 4 intitulée "Renforcement des capacités"</i>.</p> <p>Tunisie: <i>Etant donné l'importance que revêt le cadre juridique dans la création d'un environnement concurrentiel reposant sur la confiance réciproque des diverses parties prenantes à la société de l'information et la définition de leurs attributions respectives, il faudrait mettre l'accent sur le développement continu du cadre juridique et réglementaire afin de suivre l'évolution rapide des facteurs qui conditionnent l'environnement interne spécifique à un pays et son environnement extérieur (section 6, page 5).</i></p>	
38	<p>38 Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi.</p>	<p>Argentine: Il convient d'encourager et d'appuyer l'instauration d'alliances technologiques. En une étape ultérieure, lorsqu'une configuration dominante se définira et apparaîtront les économies d'échelle et la normalisation, les pratiques qui devront servir de pivot pourront être celles qui sauvegardent la libre concurrence et facilitent l'apparition de nouveaux acteurs.</p>	

<p> </p> <p> </p>		<p>Australie: "Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi, <u>fruit de la participation et de la contribution de tous les milieux institutionnels et individuels de la société.</u>"</p> <p>Canada: Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi, <u>qui transcende les frontières géographiques et politiques</u> ...</p> <p>Ethiopie: <i>Les organisations internationales ainsi que les pays développés devraient aider les pays en développement à mettre en place un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et en particulier pour ce qui est de la création d'un environnement commercial, de la protection du consommateur, de l'utilisation équitable des adresses IP et de la gouvernance Internet.</i></p>	
		<p>Union européenne: Remplacer le § 38 par le § 40 tel que modifié: "Afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, <u>prévisible</u>, transparent, <u>non exclusif</u> et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures, <u>le transfert de technologies, la recherche-développement</u> et le développement de nouveaux services.</p> <p>Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable, <u>transparent, favorisant le libre jeu de la concurrence</u> et stable préalablement établi. <u>Elle doit également reposer sur l'indépendance d'un responsable de la réglementation.</u>"</p> <p>Mexique: "Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi <u>qui apporte un soutien et soit prévisible.</u>"</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, toutes les parties prenantes doivent impérativement collaborer pour créer un cadre juridique clair et fondé sur le marché et un environnement politique favorable, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services. Ce cadre politique devrait promouvoir la concurrence, l'accroissement de la libéralisation des échanges et l'investissement du secteur privé, y compris le respect des dispositions de l'Accord de l'OMC sur les services des télécommunications de base, et encadrer la négociation privée et commerciale des accords</i></p>	

		<p>d'interconnexion sur l'Internet. Les pays devraient respecter et mettre en oeuvre à la lettre les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux portant sur la protection de la propriété intellectuelle, tels que l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ou le Traité de l'OMPI de 1996 sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, textes conventionnels portant sur le droit d'auteur et les droits voisins. En outre, la gestion des noms de domaine Internet et des systèmes d'adresses IP devrait être effectuée par le biais d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé qui travaillerait d'une manière ouverte et transparente pour préserver et accroître l'interopérabilité et la coordination nécessaires au niveau mondial du système d'identificateur unique de l'Internet tout en reconnaissant ses limitations et ses exigences techniques.</p>	
38A		<p>Suisse: Ajouter un nouveau § 38A: <u>"Primauté du droit: La primauté du droit est une condition essentielle pour que la société de l'information devienne une sphère de fiabilité, de confiance et de sécurité, dans laquelle les droits des individus - et en particulier des enfants - soient protégés, les utilisateurs soient à même d'éviter les contenus préjudiciables, et la gouvernance, l'administration et la justice gagnent en ouverture et en efficacité. La primauté du droit deviendra réalité lorsque la réglementation publique, la coréglementation et l'autoréglementation oeuvreront de concert pour créer un cadre réglementaire clair, dans le respect intégral des droits de l'homme."</u></p>	
39	<p>39 Bonne gouvernance: la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles.</p>	<p>Canada: "La société de l'information doit devrait être au service de la démocratie participative ..."</p> <p>Union européenne: "la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité.L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales, <u>et elle est au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle.</u> Les TIC peuvent s'avérer être <u>devraient être utilisées comme</u> un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles."</p> <p>Japon: Replacer le paragraphe dans un endroit plus approprié après le § 9 et le libeller comme le § 10. Renommer les paragraphes suivants en conséquence.</p>	

		<p>Mexique: "la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales <u>à tous les niveaux des pouvoirs publics</u>. Les TIC peuvent s'avérer être <u>sont</u> un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et <u>rend plus accessibles</u> les services publies <u>assurés par les Etats</u> plus accessibles."</p> <p>Roumanie -UIP: "La société de l'information doit être au service <u>et à l'appui</u> de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace, <u>notamment en rendant les pouvoirs publics et les parlements</u> services publics plus accessibles et <u>plus responsable s</u>".</p>	
		<p>Suisse: <i>Remplacer le § 39 par le texte suivant:</i></p> <p><u>"Bonne gouvernance: La société de l'information doit être au service de la démocratie participative, d'une transparence à long terme, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. Des informations et des fichiers convenablement organisés et accessibles sont le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, aussi bien pour les acteurs du secteur privé que pour les acteurs du service public, à tous les niveaux. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles. Le but en est de ne pas exclure le citoyen, c'est-à-dire de lui permettre de communiquer avec les autorités, en dépit de la distance qui le sépare des locaux de ces dernières."</u></p>	
39A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 39A:</i></p> <p><u>Gestion de l'information et des fichiers: la gestion de l'information et des fichiers est le préalable d'une bonne gouvernance. Pour garantir à long termes la transparence de l'information et des fichiers publics et l'accès à ces derniers, les pouvoirs publics doivent garantir une organisation adéquate, une classification appropriée et un archivage financièrement sécurisé de leurs propres documents.</u></p>	

<p>39B</p>		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 39B:</i></p> <p><u>"Statistiques publiques et suivi de la société de l'information: Les indicateurs statistiques et l'analyse de l'évolution sociale et économique constituent la condition essentielle d'un débat équitable et démocratique et d'une conception factuelle des affaires de la collectivité. Les statistiques publiques sont également indispensables pour assurer un suivi continu de la société de l'information. Elles fournissent des informations essentielles permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stratégies nationales des TIC ainsi que pour évaluer la compétitivité économique d'un pays et les problèmes liés à la fracture numérique."</u></p>	
<p>40</p>	<p>40 Environnement commercial: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p>	<p>Australie: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>et suscitant la confiance du consommateur et la protection de la confidentialité</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p> <p>Canada: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer <u>et promouvoir</u> un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>et qui protège en même temps la propriété intellectuelle</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p> <p>Union européenne: <i>Le paragraphe est transféré plus haut et devient le § 38 tel que modifié.</i></p> <p>Mexique: "Environnement commercial: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique sociale, les pouvoirs publics doivent <u>entretenir</u>, créer <u>et/ou modifier</u> un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>technologique</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services <u>qui assurent une plus grande efficacité aux chaînes d'approvisionnement en particulier à destination des zones non intégrées.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Reformuler la première phrase comme suit: "afin d'assurer une exploitation maximale des possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale ...".</i></p>	

40A		<p>Brésil: <i>Add [40A]</i> <u>Commerce électronique et PME: le commerce électronique offre d'importantes possibilités aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME). Les pouvoirs publics, en coopération étroite avec le secteur privé et la société civile, doivent créer un cadre propice et fournir un appui financier au développement des PME par le biais du commerce électronique. les PME recèlent un vaste potentiel encore inexploité de création d'emplois, en particulier dans les pays en développement.</u></p>	
40B		<p>Mexique: <i>Le Mexique considère que l'on pourrait faire du texte suivant le § 40B:</i> <u>"Activités commerciales", qui pourrait se lire comme suit: "afin de favoriser l'obtention d'avantages économiques et sociaux, il faudra accorder une attention particulière à toutes les activités commerciales menées par des moyens électroniques. Les consommateurs ainsi que les fournisseurs auront des responsabilités communes dans la mise en place d'un environnement commercial fiable."</u></p>	
41	<p>41 Stratégies nationales en matière de prise de décisions : il est impératif de renforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC afin de consolider les procédures et les institutions nationales et régionales adaptées. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement.</p>	<p>Canada: "... Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement <u>en consultation avec des groupes de partenaires.</u>"</p> <p>Union européenne: "il est impératif de renforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC afin de consolider les procédures et les institutions nationales et régionales adaptées. Les TIC favoriseront le développement" <u>La société de l'information favorisera au mieux le développement économique et social si des efforts et des programmes en ce sens en relation avec les TIC sont pleinement mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales et régionales de développement."</u></p> <p>Mexique: "il est impératif de r <u>Enforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC est d'une importance particulière si l'on veut afin de consolider les procédures et les institutions en vue de l'élaboration de politiques nationales et régionales adaptées. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement."</u></p> <p>Roumanie -UIP: "... les institutions, <u>y compris les parlements</u> ..."</p> <p>Tunisie: <i>Reformuler le titre comme suit:</i> "Stratégies nationales en matière de <u>pour la</u> prise de décisions".</p>	
41A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41A:</i> <u>"Réduction de la pauvreté : afin de permettre aux pauvres de tirer parti des avantages de la société de l'information, les pouvoirs publics doivent faire en sorte de créer des environnements généraux et particuliers pour les TIC qui répondent aux besoins des individus dans la pauvreté et qui leur permettent de s'y soustraire."</u></p>	

41B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41B:</i></p> <p><u>"Cohésion sociale: Les gouvernements doivent rechercher des moyens de surmonter les obstacles qui empêchent les individus de revendiquer effectivement leurs droits et d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les malades chroniques, les handicapés et tous ceux qui risquent de se retrouver marginalisés sur le plan social. Les gouvernements doivent reconnaître que les nouvelles technologies peuvent également créer de nouveaux obstacles et de nouvelles formes d'exclusion, en particulier pour les sourds, les malentendants et les aveugles. Dans un vaste effort pour rendre les services publics plus accessibles, transparents et efficaces, les gouvernements doivent rechercher des moyens d'assurer la liaison entre les services sociaux et autres services publics et d'améliorer la participation des utilisateurs à la réforme de ces derniers."</u></p>	
41C		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41C:</i></p> <p><u>"Croissance économique: Les TIC sont un important facteur de croissance, dans la mesure où elles dégagent des gains d'efficacité et accroissent la productivité. Par conséquent, le développement de la société de l'information est important pour une croissance économique d'envergure dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement. Des cadres de politique générale devraient promouvoir les gains de productivité induits par les TIC et les innovations appliquées à tous les secteurs économiques. La répartition des bénéfices est essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement social. Les politiques qui favorisent les investissements productifs et permettent aux entreprises d'opérer les modifications requises pour tirer parti des avantages des TIC sont celles qui ont le plus de chances de se révéler bénéfiques."</u></p>	
41D		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41D:</i></p> <p><u>"Commerce international: La libéralisation des échanges des TIC et des services connexes, associée à la réforme de la réglementation nationale, favorise l'investissement et l'innovation et facilite l'utilisation économique de la technologie par les pouvoirs publics, les organismes et les individus. Tous les pays devraient s'associer aux mécanismes de politique commerciale internationaux mis au point pour appliquer et faciliter la libéralisation et la réforme réglementaire dans la mesure où les TIC sont une composante essentielle du commerce ainsi qu'un moyen de développer ou de faciliter le commerce d'autres produits et services. Une amélioration des conditions préalables à une percée réussie dans le commerce international favorise les transactions électroniques et la croissance économique sur le plan tant international que national. En conséquence, les gouvernements devraient promouvoir un régime commercial ouvert dans le secteur des TIC et tendre vers l'amélioration de l'accès aux marchés."</u></p>	

		<p><u>Les TIC jouent un rôle clé dans la facilitation des échanges, dans la mesure où l'automatisation et les outils de douane électronique et de cybergouvernance réduisent le temps et l'argent requis pour transporter les produits d'un pays à un autre, et accroissent l'efficacité et l'intégrité des opérations douanières.</u>"</p>	
42	<p>42 Normalisation: la normalisation est l'un des fondements de la société de l'information. La concertation internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit permettre la recherche et l'application de normes compatibles, le transfert de savoir-faire et l'appui technique. L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement. A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à élargir l'accès et la gamme de logiciels à disposition du consommateur.</p>	<p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: "La normalisation est l'un des fondements de la société de l'information. La concertation internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit permettre la recherche et l'application de normes compatibles <u>répondant à la réalité technologique de chaque pays</u>, le transfert de savoir-faire et l'appui technique. [L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement. A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à élargir l'accès et la gamme- le choix des de logiciels à disposition du consommateur]."</p> <p>Fédération de Russie: "A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à <u>élever le niveau d'instruction des groupes de population concernés, élargir/élargissant</u> l'accès et <u>augmentant</u> la gamme de logiciels à disposition du consommateur."</p> <p>Suisse: "... L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement."</p>	
		<p>Argentine : [42A]</p> <p><i>L'Etat doit faciliter cette démarche en même temps que la neutralité technologique: il devrait s'abstenir d'imposer une quelconque plate-forme technologique particulière tout en veillant à assurer les conditions voulues de connectivité, compatibilité et interopérabilité.</i></p> <p><i>Etant donné l'ampleur des coûts et les risques qu'implique l'innovation, les entreprises doivent coopérer pour partager les dépenses de création et de commercialisation de produits et services novateurs et pour réduire l'incertitude.</i></p>	

43	<p>43 Gestion du spectre : le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de la légalité, dans le respect absolu des législations et réglementations nationales et des accords internationaux applicables à la gestion des fréquences.</p>	<p>Canada: "le spectre des fréquences radioélectriques doit<u>devrait</u> être géré ..."</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Japon: Modification qui ne concerne pas le français.</p> <p>Mexique: " le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de la légalité, dans le respect absolu des législations-et réglementations nationales- <u>ainsi que de la réglementation</u> et des accords internationaux applicables à la gestion des fréquences."</p>	
44	<p>44 Gestion des noms de domaine et adresses Internet: la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p>	<p>Australie: "la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination <u>au niveau mondial</u> des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale- <u>compétente, qui représente l'ensemble des parties prenantes et qui soit redevable envers celles-ci, et dotée de mécanismes clairs permettant aux pouvoirs publics d'apporter des contributions sur des questions de politique publique. Si la</u> responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays, <u>une coordination appropriée devrait se faire dans le cadre d'une instance internationale sur les questions communes relatives aux noms de domaine génériques de premier niveau des pays, pour garantir la stabilité du système des noms de domaine.</u>"</p> <p><i>L'Australie appuie le principe selon lequel "la responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays"; elle reconnaît toutefois aussi la nécessité d'une approche coopérative élargie et internationale pour faire en sorte que les noms de domaine génériques de premier niveau des pays demeurent un élément stable et fiable du système des noms de domaine.</i></p>	

		<p>Canada: la gouvernance de l'Internet doit<u>devrait</u> être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p> <p>Cuba: " la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, <u>intergouvernementale</u>, démocratique et transparente ..."</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action et le remplacer par le libellé suivant:</i> "<u>La gestion internationale de l'Internet devrait être démocratique, multilatérale et transparente. Elle devrait garantir une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès à tous et garantir un fonctionnement stable et fiable de l'Internet. Elle devrait respecter la diversité géographique et garantir la représentativité par la participation de tous les Etats intéressés¹, de la société civile et du secteur privé, compte dûment tenu de leurs intérêts légitimes.</u>"</p> <p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter une nouvelle phrase, comme suit:</i> "<u>Les noms de domaine Internet et l'attribution des adresses IP relèvent du domaine public.</u>"</p> <p>Japon: la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, <u>et appuyer l'autoréglementation de l'industrie induite par le secteur privé</u>, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p>	
--	--	--	--

¹ Y compris les autorités publiques compétentes dans ce domaine.

Mexique: " la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. ~~La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.~~"

Tunisie: Modification qui ne concerne pas le français.

Australie: *Add [44A]* **Protection du consommateur.** Pour rendre le commerce électronique fiable aux yeux du consommateur, il est essentiel de faire en sorte que les transactions du consommateur s'opèrent dans un cadre juridique fiable. A cette fin, les consommateurs qui utilisent le commerce électronique devraient bénéficier d'une protection qui serait au moins équivalente à celle qui est offerte aux consommateurs qui utilisent d'autres formes de commerce.

Australie: *Add [44B]:* **Messages poubelles (messages électroniques non sollicités)**

"Le problème des messages poubelles est considérable et ne cesse de s'aggraver, non seulement pour les individus, mais également pour les réseaux et l'Internet dans son ensemble. Le terme "message poubelle" désigne un message par courrier électronique qui est transmis à un nombre important de destinataires qui, pour la plupart, ne les ont pas sollicités.

Le problème des messages poubelles soulève des questions essentielles qui doivent être traitées et, notamment, le respect de la confidentialité, les contenus illicites, les pratiques commerciales frauduleuses ou trompeuses et les questions liées au réseau.

- **Respect de la vie privée:** questions liées à la manière dont les informations personnelles, telles que les adresses électroniques, sont recueillies et traitées: les collectionneurs d'adresses recueillent les adresses électroniques sur l'Internet, allant parfois jusqu'à les acheter et les revendre en gros sans le consentement du propriétaire.
- **Contenus illicites:** la plupart de ces messages servent à promouvoir des opérations frauduleuses, des actes de pornographie, des jeux illicites en ligne, des traitements médicaux, des formules pour s'enrichir rapidement ou des pratiques commerciales frauduleuses ou trompeuses.

		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Questions liées au réseau</u>: le coût des messages poubelles est assumé par le destinataire qui doit prendre à sa charge le renchérissement du prix de l'abonnement à l'Internet consécutif à l'allongement du temps requis pour télécharger ses messages. L'accroissement du volume du courrier électronique peut ralentir considérablement la connexion Internet et risque de compromettre la fiabilité du réseau tout entier. En outre, il existe des preuves montrant que les messages poubelles sont utilisés délibérément dans le cadre d'attaques de type "refus de service". <p>Brésil: <u>Add [44C] L'Union internationale des télécommunications, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, doit jouer un rôle de chef de file dans l'avènement de la société de l'information et la réglementation de l'infrastructure mondiale de l'information et des communications.</u></p> <p>Brésil: <u>Add [44D] L'Internet est devenu un bien public mondial et sa gouvernance devrait constituer des points essentiels inscrits à l'ordre du jour de la société de l'information. Les pays en développement devraient accéder et participer pleinement à tous les organes et processus de prise de décisions concernant la structure et le fonctionnement du cyberspace, qui permettraient aux opérateurs publics, privés et non gouvernementaux de multiplier leurs activités sociales et économiques.</u></p>	
45	45 L'accès aux technologies de l'information et de la communication doit être sécurisé, conformément au droit international, compte tenu du fait que certains pays sont victimes de mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international [1].	<p>Canada: <i>Supprimer tout le paragraphe.</i></p> <p>Mexique: "L'accès aux technologies de l'information et de la communication doit être sécurisé, conformément au droit international, compte tenu du fait que certains pays sont victimes de mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international¹."</p>	

¹ Les réserves suivantes ont été formulées concernant ce paragraphe:
 Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique formulent des réserves concernant ce paragraphe et formulent des objections concernant les termes utilisés, qui sont inappropriés et contraires à l'objet de la conférence".
 Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le pays hôte et par d'autres pays pour parvenir à un texte de consensus sur ce paragraphe. Malheureusement, en dépit de ces efforts, le Canada ne peut souscrire au texte définitif de ce paragraphe."

7	7 Applications des TIC		
46	46 L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce.	<p>Canada: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple <u>dans le travail, ou</u> dans les secteurs des services publics, des soins de santé ..."</p> <p>Ethiopie: "<i>Promouvoir les applications axées sur le développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la gouvernance, du commerce, ainsi que de l'administration publique et de la prestation de services.</i>"</p> <p>Union européenne: "L'utilisation généralisée des TIC <u>devrait viser à faciliter</u> la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce, <u>de l'emploi, de la gestion des ressources naturelles, du commerce et de la culture. Les TIC devraient également contribuer à la création de modèles de consommation et de production durables, par l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité dans l'utilisation des ressources et dans les processus de production.</u>"</p> <p><i>Add:</i> "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce. <u>Les gouvernements devraient édicter une législation pertinente afin de faciliter le commerce électronique à l'intérieur de leurs pays respectifs et avec les pays voisins.</u>"</p> <p>Mexique: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce."</p> <p>Suisse: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation, <u>de l'environnement</u> ou du commerce. <u>Les TIC doivent favoriser un développement durable, améliorer l'efficacité des ressources et atténuer les conséquences néfastes sur l'environnement.</u>"</p> <p>Tanzanie: L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation, <u>de la culture et de l'élevage</u> ou du commerce.</p>	

		<p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La société de l'information est tributaire de l'utilisation généralisée des réseaux des TIC et de l'accès à toute une gamme d'applications qui peuvent améliorer la vie quotidienne. Le SMSI devrait faire fond sur les promesses que renferment des applications telles que la cybergouvernance, la cybersanté, le commerce électronique et le téléenseignement, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique aux innombrables défis qui se posent à chaque pays en termes de développement. Les TIC renferment un potentiel considérable pour l'enseignement supérieur, sous forme de programmes de téléenseignement, d'une formation de formateurs et d'un accès égal des enseignants et des étudiants aux importantes sources d'information et de connaissances. Les TIC permettent aux compagnies et aux chefs d'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés sur les plans national, régional et mondial, et créent également des possibilités de formation dans des domaines commerciaux modernes. La cybergouvernance offre des possibilités nouvelles de redéfinir le lien entre l'Etat et les citoyens dont il est au service des enseignants et des étudiants aux importantes sources d'information et de connaissances. Les TIC permettent aux compagnies et aux chefs d'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés sur les plans national, régional et mondial, et créent également des possibilités de formation dans des domaines commerciaux modernes. La cybergouvernance offre des possibilités nouvelles de redéfinir le lien entre l'Etat et les citoyens dont il est au service.</i></p>	
46A		<p>Union européenne: <i>Add [46A]: "<u>Les applications et les contenus devraient être conviviaux, accessibles à tous, abordables, adaptés aux besoins et à la culture locaux et soutenir le développement socio-économique de la collectivité locale.</u>"</i></p>	
47	<p>47 Applications adaptées: la coopération et la collaboration doivent être encouragées par le biais de la création d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux et qui stimulent le développement socio-économique, l'accent étant mis en particulier sur la desserte des zones rurales et isolées, par le biais de projets d'appui qui visent à assurer les échanges d'informations.</p>	<p>Union européenne: <i>Supprimer ce paragraphe.</i></p> <p>Mexique: " la coopération et la collaboration doivent être encouragées par le biais de la création d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux et qui stimulent le développement socio-économique, l'accent étant mis en particulier sur la desserte des zones rurales et isolées, par le biais de projets d'appui qui visent à assurer les échanges d'informations <u>dans le cadre des dispositions légales propres à chaque pays.</u>"</p>	

47A		<p>Brésil: <i>Add [47A]</i> <u>La prise en compte des TIC dans les politiques publiques et les programmes à composante numérique peuvent offrir des perspectives intéressantes s'agissant de favoriser le développement accéléré des pays du Sud. Telle est l'ampleur des attentes sur le plan international. Toutefois, pour mesurer les progrès accomplis, il faut disposer de critères tels que des objectifs économiques et sociaux concrets dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la formation professionnelle, la réduction de la pauvreté, la citoyenneté, la transparence et l'efficacité des pouvoirs publics ou la création de sociétés démocratiques plus fortes et plus justes. Les indicateurs de densité des TIC ne sont pas très efficaces ou éloquents lorsqu'il s'agit de mesurer les progrès accomplis par un pays aux fins de la société de l'information.</u></p>	
47B		<p>Suisse: <i>Add [47B]:</i></p> <p><u>Cybergouvernance: L'utilisation des TIC par les pouvoirs publics peut servir de catalyseur pour l'amélioration des services publics. Les TIC peuvent permettre d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des processus gouvernementaux, la prestation de services et les rapports avec les citoyens. Par conséquent, les pouvoirs publics devraient se doter d'une stratégie clairement définie permettant de développer et de mettre en oeuvre la cybergouvernance.</u></p>	
	<p>8 Identité culturelle et diversité linguistique, contenu local et développement des médias</p>		
48	<p>48 La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et les Etats doivent élaborer des politiques dynamiques à cet effet.</p>	<p>Canada: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent <u>servir à encourager</u> ..."</p> <p>Ethiopie: <i>Le multilinguisme et la mise au point de contenus locaux créent des difficultés pour ce qui est d'assurer une participation à part entière des pays à la société de l'information, en particulier en ce qui concerne la création et la promotion de contenus locaux.</i></p> <p>Mexique: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme <u>et, comme activité complétant leurs objectifs principaux et, le cas échéant, les Etats doivent élaborer ou renforcer des politiques dynamiques à cet effet pendant à cette fin.</u>"</p>	

		<p>Népal: Pour que la société de l'information puisse servir au mieux l'intérêt général et atteindre les différents secteurs de la population d'un pays, il faut également élaborer les contenus locaux dans autant de langues vernaculaires du pays considéré que possible, pour éviter une trop forte dépendance vis-à-vis de l'information disponible dans d'autres langues.</p> <p>Suisse: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. <u>La possibilité de faire entendre sa voix et d'entendre la voix d'autrui est garante d'une coexistence pacifique et constitue en même temps une ressource inépuisable pour le développement social.</u> Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et les Etats doivent élaborer des politiques dynamiques à cet effet."</p> <p>Tunisie: Modification qui ne concerne pas le français.</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La diversité culturelle présuppose la libre circulation des informations et des contenus dans les cultures et les langues du choix des individus. Il importe que les gouvernements encouragent un environnement qui ne représente pas un déni de la liberté pour l'individu de choisir les produits culturels ou linguistiques contemporains. Toute tentative d'ordre restrictif ou législatif à l'encontre de cultures ou de langues déterminées créerait un obstacle artificiel qui entraverait la croissance et la diversité culturelles. Il faut préserver le principe d'une ample diffusion des contenus dans toutes les cultures et les langues. Les gouvernements qui choisissent d'encourager l'élaboration de contenus locaux dans les langues nationales en vue de les diffuser par le biais des TIC devraient reconnaître l'importance que jouent les droits de propriété intellectuelle dans cette élaboration, et devraient faire en sorte que leurs citoyens puissent bénéficier d'un régime de propriété intellectuelle efficace.</i></p>	
--	--	---	--

49	<p>49 Diversité culturelle et linguistique : la diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001).</p>	<p>Canada: La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de <u>devrait se refléter dans le contenu devant créé en vue d'</u>être utilisé sur le plan local et international.</p> <p>Union européenne: "La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001)."</p> <p>Israël: <i>Add:</i> <u>"En conséquence, et compte tenu de l'Article 50 énoncé ci-après, nous estimons que la création d'un contenu local doit avoir un rang de priorité élevé car il s'agit d'une condition fondamentale pour éviter des différends dans l'avenir."</u></p> <p>Suisse: "La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001). <u>En termes de diversité culturelle, il existe différentes sociétés de l'information, aux niveaux local, national, régional et mondial. Elles existent parallèlement, se chevauchent et communiquent entre elles.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Concernant la diversité culturelle et linguistique, il convient de mettre l'accent sur la relation étroite entre culture et développement d'une part, et entre les moyens de la communication et de la culture et le rôle des moyens de communication en matière de développement et de culture d'autre part. Les moyens de communication jouent un rôle fondamental dans la transmission de l'héritage culturel aux générations successives et contribuent à l'interaction culturelle à l'intérieur d'un pays. Ils jouent également un rôle important dans la protection de l'identité nationale, la promotion de l'activité intellectuelle et la préservation et l'enrichissement de la langue nationale ainsi que dans la création de débouchés pour les échanges interculturels et l'instauration d'un dialogue constructif.</i></p>	
----	--	--	--

49A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 49A suivant:</i></p> <p>"Contenu: Dans la société de l'information, il faut accorder une priorité élevée à la créativité et à la création, au traitement, à la diffusion et la conservation d'un contenu local. Une gamme variée et largement diffusée de produits culturels, pédagogiques et autres, et de services d'information peut stimuler la créativité et améliorer l'accès aux avantages qu'offre la société de l'information."</p>	
49B		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 49B suivant:</i></p> <p><u>"Héritage culturel:</u> <u>L'héritage culturel est le lien entre notre passé et notre avenir. La préservation de l'héritage culturel est un élément crucial de l'identité et de la connaissance qui relie une communauté à son passé. La société de l'information devrait tirer parti de l'héritage culturel pour l'avenir et l'intégrer en numérisant le contenu culturel des archives et des bibliothèques.</u> L'héritage partagé englobe les informations culturelles, en particulier les écrits, les discours, les images et la musique relevant du domaine public."</p>	
50	<p>50 Contenu: Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.</p>	<p>Union européenne: "Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information <u>l'intérêt public.</u>"</p> <p>Mexique: "Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement doivent être largement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information <u>dans le respect des dispositions légales en vigueur dans chaque pays.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Pour l'examen du contenu (page 7, § 50), il convient de mettre l'accent sur la recherche scientifique en général et la recherche dans le domaine des TIC en particulier, pour couvrir à la fois l'aspect technique et l'aspect humain, afin de rassembler des connaissances au niveau local qui contribueront à améliorer le contenu.</i></p>	

51	<p>51 Médias : Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.</p>	<p>Cuba: <i>Add</i> "<u>Les médias nationaux et internationaux doivent faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions, et tenir compte des conséquences politiques, sociales et culturelles de leurs activités. Les médias ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation des enfants et des jeunes en les sensibilisant aux valeurs de paix, de justice, de liberté et de solidarité et au développement social et économique. Les médias démocratiques, responsables et actifs jouent un rôle crucial dans l'instauration de la démocratie aux niveaux national et international. Une concentration excessive des médias aux mains du secteur privé nuit à la diversité des sources d'information. De plus, pour remédier aux inégalités en matière de circulation de l'information à destination et en provenance des pays en développement, il est indispensable que les médias de ces pays bénéficient de conditions et de ressources qui leur permettent de progresser et de se développer.</u>"</p> <p>Union européenne: "Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la <u>mise à disposition de contenu et la diffusion de contenu d'information</u>, dans le contexte de la société de l'information."</p> <p>Inde: "Médias: Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information. <u>Les gouvernements devraient éviter que les médias soient concentrés aux mains de quelques entités.</u>"</p> <p>Israël: <i>Ajouter à la fin du paragraphe:</i> "<u>La radiodiffusion numérique, avec ses fonctions interactives, sera un outil essentiel qui permettra de diffuser largement les services offerts par la société de l'information, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique. Il faut donc encourager activement le passage au numérique.</u>"</p> <p>Mexique: "Médias: Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information."</p> <p>Mexique-Observateurs: <i>Le Mexique considère que la première partie de ces propositions figure déjà au § 51 de la Partie I. Il est proposé d'inclure dans ce paragraphe le texte reproduit plus haut entre crochets au § 51 de la Partie I.</i></p>	
----	---	---	--

		<p>"Les TIC peuvent contribuer à renforcer les moyens de communication traditionnels tels que la radiodiffusion et l'imprimerie qui continueront de jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la société de l'information. [La radiodiffusion numérique, renforcée grâce aux améliorations liées à l'interactivité, constituera un outil essentiel à la large diffusion des services disponibles dans la société de l'information, en contribuant ainsi à réduire la fracture numérique. La transition numérique demande donc à être activement encouragée]."</p> <p>Suisse: Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant:</p> <p><u>"Médias:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les TIC renforcent le rôle des médias traditionnels, tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui jouent un rôle fondamental dans la société de l'information.</u>- <u>La liberté d'expression et d'information, telle qu'elle est énoncée dans l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est un élément essentiel de nos engagements.</u>- <u>Les nouveaux médias électroniques et les médias traditionnels, y compris les médias communautaires, devraient tous être développés, protégés et respectés de la même façon.</u>- <u>Compte tenu des fonctions culturelles, sociales et démocratiques dont elle s'acquitte pour le bien commun, la radiodiffusion qui relève du service public est extrêmement importante pour assurer la démocratie, le pluralisme, la cohésion sociale ainsi que la diversité culturelle et linguistique.</u>- <u>La pluralité des opinions ne devrait pas être entravée par la concentration des médias. Une législation spéciale devrait limiter la concentration des médias et garantir leur diversité (privé, public ou communautaire).</u>- <u>L'autoréglementation des journalistes est importante en vue d'assurer leur indépendance.</u>- <u>Dans la société de l'information, les travailleurs bénéficient de conditions de travail conformes aux normes internationales du travail, y compris la reconnaissance des droits de liberté d'association, d'égalité des chances et de conditions de travail décentes.</u>	
--	--	---	--

		<p><u>- Les auteurs ont droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de leurs ouvrages, conformément à l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.</u></p> <p><u>- Les médias devraient s'engager à faire preuve de solidarité de façon à améliorer la formation et les qualifications professionnelles, l'indépendance des journalistes et le pluralisme.</u></p>	
	9 Dimension éthique de la société de l'information		
52	<p>52 Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos.</p>	<p>Canada: "Le cyberspace doit<u>devrait</u> être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent<u>devraient</u> s'efforcer de promouvoir le bien commun, <u>de protéger la confidentialité</u> et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos."</p> <p><i>Il pourrait être fait référence à la dimension éthique au § 10.</i></p> <p>Union européenne: "Le cyberspace<u>La société de l'information</u> doit être régie par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et, la transparence <u>et l'obligation de rendre des comptes</u>. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos. <u>La liberté d'utilisation des TIC ne devrait pas porter atteinte à la dignité humaine, aux Droits de l'homme ni aux libertés fondamentales des autres.</u>"</p> <p>Iran (République islamique d): "Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques <u>et culturelles</u> universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, ..."</p> <p>Israël: <i>Dans le cadre du SMSI, il convient d'accorder un rang de priorité plus élevé à la dimension éthique de la société de l'information. L'Article susmentionné sera donc le nouvel Article 9.</i></p>	

		<p><i>Ajouter à la fin de ce paragraphe: "L'information n'est pas la connaissance. Pour transformer les informations présentant un grand intérêt en connaissances, nous devons encourager le recours à un processus permettant à l'information qui est à l'origine de la valeur ajoutée de faire partie du domaine public. Pour cela, des normes internationales connues relatives au contenu, à la sécurité et à la sûreté (comme celles fournies par les technologies d'infrastructure de clés publiques) seront utilisées systématiquement sur le web."</i></p> <p>Mexique: "Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des <u>obligations et la responsabilité</u>s-et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos. <u>Ces valeurs sont particulièrement pertinentes lorsque l'on mène des activités commerciales à travers les réseaux.</u>"</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Les Etats-Unis reconnaissent que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, comme énoncé dans l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils reconnaissent que l'exercice de ce droit comporte des devoirs et des responsabilités et qu'il peut être soumis à certaines restrictions fixées par la loi, selon l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civil et politique. Comme nous l'avons noté dans la Déclaration que nous avons faite lorsque les Etats-Unis ont ratifié ce Pacte, nous estimons que les Etats partis au Pacte devraient, chaque fois que cela est possible, ne pas imposer de restrictions aux droits protégés par ledit Pacte, notamment les restrictions prévues au § 3 de l'Article 19.</i></p> <p>Tunisie: <i>Outre les points soulevés dans le cadre de la dimension éthique de la société de l'information (§ 52), il convient de mettre l'accent sur la formulation de la législation et des politiques et sur la définition des orientations éthique et morale nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie dans une société saine. A cet égard, il faut s'efforcer de résoudre certains problèmes et d'assurer notamment:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>– la mise à disposition et la diffusion équitables d'information et de contenu;</i><i>– un bon équilibre entre la confidentialité et la sécurité de la société.</i>	
--	--	--	--

		<p>Bangladesh: <i>Add [52A]:</i> <u>"Protection des pays contre les effets négatifs de la mauvaise utilisation des TIC: "Les politiques relatives à l'utilisation des TIC doivent respecter les lois, l'intérêt et le stade d'évolution technique des autres membres et aucune entité ne devrait être autorisée à conclure de contrat avec une entité n'ayant pas de statut légal ou avec une entité ayant un statut légal, sur un sujet qu'elle n'est pas habilitée à traiter."</u></p> <p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter le § [52B]:</i> <u>"Aux termes de l'Article 34 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et de la déclaration faite à la réunion des experts de l'UNESCO, sur l'exploitation sexuelle des enfants, à Paris, les 18 et 19 janvier 1999:</u></p> <p><u>"Plus Internet se développera, plus les enfants seront exposés à ces matériels dangereux. Les activités criminelles de pédophiles et d'amateurs de pornographie impliquant des enfants, qui utilisent et exploitent ceux-ci sur l'Internet, représentent dans l'immédiat un problème pressant. Si les bienfaits de l'Internet l'emportent de loin sur ses inconvénients potentiels, ses dangers ne sauraient néanmoins être méconnus. Si rien n'est fait pour y parer, ils feront peser une menace sur les enfants et seront un facteur de réticence à utiliser Internet à l'avenir.</u></p> <p><u>La lutte contre la pédophilie et la pornographie impliquant des enfants sur Internet passe par l'union de toutes les forces - celles des enfants, de la branche d'activité concernée, des organisations internationales, des gouvernements, des éducateurs et des parents - en vue d'assurer que les utilisateurs soient conscients des dangers potentiels et disposent des moyens nécessaires pour en combattre les menaces."</u></p>	
52A		<p>Mexique-observateurs: <i>On estime que cette proposition est déjà en partie contenue dans le § 52 de la Partie I. On pourrait néanmoins l'ajouter en tant que § [52A].</i></p> <p><u>"Une société de l'information ouverte à tous et viable ne peut se mettre en place que lorsque la connaissance est clairement considérée comme un bien commun et lorsque le principe de l'accès à l'information et la libre circulation de cette dernière deviennent une réalité."</u></p>	

52B		<p>Mexique-observateurs: <i>Acceptable; pourrait figurer comme § [52B] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Etant donné le caractère hétérogène des intérêts des différentes parties intervenant dans le développement de la société de l'information ainsi que de la raison culturelle et des valeurs sous-jacentes, il est pratiquement inévitable que des conflits ou des chocs se produisent en permanence. Les sociétés de l'information devront apprendre à vivre cette situation. Ces conflits ne pourront être résolus à partir du pouvoir politique ou de la suprématie économique; leur règlement devra dépendre et relever d'un discours éthique. Quel qu'il soit, ce discours éthique devra respecter le caractère hétérogène des intérêt et des cultures et devra instaurer des relations de confiance entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile."</u></p>	
52C		<p>Mexique-observateurs : <i>Ce texte est jugé acceptable et pourra être incorporé en tant que § [52C] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Les utilisations de l'information en matière de santé et de médecine, qui peuvent aussi bien préserver la vie que l'ôter, exigent l'application des plus hautes normes éthiques."</u></p>	-
52D		<p>Mexique-observateurs : <i>Ce texte est jugé acceptable et pourra être incorporé en tant que § [52D] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Les dimensions éthiques des TIC font qu'il est entre autres, nécessaire de garantir le respect de la vie privée de la personne et de la dignité humaine, en particulier dans le cadre de l'invasion croissante des technologies de l'information, des systèmes de surveillance et de la "conscience de l'information"."</u></p>	
	<p>10 Coopération internationale et régionale</p>		
53	<p>53 La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer une concertation sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:</p>	<p>Union européenne: "La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer <u>faudrait-il favoriser la coopération internationale et</u> une concertation sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:"</p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer une concertation <u>politique conforme aux dispositions légales nationales</u> sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:</p> <ul style="list-style-type: none">- l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale;- le transfert des technologies;- l'échange de données d'expérience;- l'échange de connaissances;- l'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays." <p>Népal: <i>Il est recommandé d'améliorer ce paragraphe compte tenu d'autres documents approuvés par des conférences des Nations Unies. Il convient d'inclure dans le projet de Déclaration des sujets tels que les perspectives et les enjeux de la mondialisation, l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, le poids de la dette, etc. Pour cela, on peut prendre comme référence les documents approuvés par les Nations Unies à la session extraordinaire consacrée aux enfants et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social.</i></p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Les organisations régionales et internationales ont fait preuve d'une très grande efficacité en facilitant la formulation de politiques générales, le développement d'infrastructures et le renforcement des capacités, en vue d'instaurer une économie basée sur la connaissance. Le SMSI devrait tenir compte des travaux déjà entrepris par des organismes mondiaux et régionaux et éviter la répétition d'activités. Un consensus général s'est dégagé concernant la nécessité de créer des opportunités numériques permettant à chacun, dans le monde entier, de tirer pleinement parti des avantages qu'offrent les TIC.</i></p>	
--	--	--	--

	– l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale;	Cuba: "l'apport d'une assistance technique <u>et financière</u> ..." Iran (République islamique d): "L'apport d'une assistance technique, <u>sans discrimination</u> , visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale."	
	– le transfert des technologies;		
	– l'échange de données d'expérience;		
	– l'échange de connaissances;		
	– l'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays.	Union européenne: "L'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays, <u>y compris la gestion du spectre</u> ."	
53A		Brésil: <i>Add [53A]</i> <u>Le secteur privé et de nombreuses organisations non gouvernementales semblent avoir une meilleure connaissance de la question des TIC et mieux saisir les incidences de ce nouveau monde de convergence des réseaux et des technologiques sur les relations politiques et économiques internationales. Les gouvernements des pays en développement sont ceux qui ont le plus besoin d'améliorer leurs connaissances et de mieux comprendre les avancées de la révolution numérique ainsi que leurs répercussions pour les politiques publiques, les risques et les possibilités de développement et les nouvelles solutions pouvant être apportées, telles que l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté.</u>	

53B		Brésil: <u>Add [53B] Il est urgent de disposer de mécanismes de coopération novateurs, mieux adaptés au transfert des TIC nord-sud et sud-sud. les mécanismes de coopération traditionnels ne conviennent pas toujours pour financer des programmes et des projets relatifs au numérique. Dans certains cas, la coopération traditionnelle peut en fait conduire à inverser le transfert des technologies, par une fuite des cerveaux sud-nord et le développement commercial ainsi que l'application dans les pays de l'hémisphère nord de données scientifiques de base produites à coût élevé dans les pays en développement.</u>	
53C		Union européenne: <u>Ajouter un nouveau paragraphe: "Nous nous engageons à renforcer la coopération afin de trouver des réponses communes aux problèmes de la société de l'information et à la mise en oeuvre du Plan d'action, qui permettront de réaliser la vision et d'appliquer les principes fondamentaux énoncés dans la présente Déclaration."</u>	
	<p><u>[1]</u> Les réserves suivantes ont été formulées concernant ce paragraphe:</p> <p>Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique formulent des réserves concernant ce paragraphe et formulent des objections concernant les termes utilisés, qui sont inappropriés et contraires à l'objet de la conférence".</p> <p>Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le pays hôte et par d'autres pays pour parvenir à un texte de consensus sur ce paragraphe. Malheureusement, en dépit de ces efforts, le Canada ne peut souscrire au texte définitif de ce paragraphe."</p>		